

Guide de services aux personnes âgées



TERRITOIRE MRC TÉMISCOUATA
DÉCEMBRE 2016

SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE ET DE RÉFÉRENCE

24 HEURES PAR JOUR, 365 JOURS PAR ANNÉE

811-1 : INFO-SANTÉ CONSULTATION EN SERVICES INFIRMIERS

811-2 : INFO-SOCIAL CONSULTATION EN SERVICES PSYCHOSOCIAUX

PRÉAMBULE

Engagement communautaire (bénévolat)

Au-delà des différentes formes d'assistance qu'une personne peut obtenir ou fournir, il y en a une qui commence par soi-même : celle d'un comportement solidaire envers ses concitoyens, indépendamment de l'âge.

Il est admis que l'engagement génère une augmentation de notre réseau de connaissances, voire de nouvelles amitiés, facilite une meilleure qualité de vie de la personne que l'on assiste et prédispose les autres à nous supporter de différentes façons quand le besoin sera nécessaire.

De plus, une implication sociale de chacune des forces vives de notre société est une bonne garantie du maintien des valeurs humaines dans les préoccupations de nos institutions. Il s'agit d'être au rendez-vous.

Cette implication de chacun peut prendre une multitude de formes, avec une intensité de courte à très longue :

- ✓ Une participation aux services offerts par les organismes communautaires auprès de citoyens qui ont besoin de soutien pour leur mieux-être quotidien, qu'il soit temporaire ou permanent.
- ✓ Une assistance dans la gestion des organismes par votre compétence et/ou votre expérience.
- ✓ Une attention particulière à des besoins de proches-aidants ou amis.

Cet investissement se traduit aussi par des effets positifs sur notre santé personnelle. Il ne faut pas oublier que, parfois, le meilleur médicament est un contact humain.

Tout citoyen de la MRC de Témiscouata est invité à partager un engagement communautaire en s'adressant particulièrement à l'un des organismes dont fait mention le présent guide.

**Aux personnes âgées de la MRC de Témiscouata,
Aux bénévoles, intervenants et aux proches,**

Présenté au grand public en septembre 2008, cette publication fut réalisée grâce à l'initiative de monsieur Marcel Lebel, de son équipe de la Table de concertation des personnes âgées du Bas St-Laurent, de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas St-Laurent et par une subvention du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Au cours de l'année 2013, et plus récemment en octobre 2016, le Centre d'action bénévole Région Témis, a procédé à une mise à jour des informations afin de permettre son actualisation. Nous espérons que ce document vous sera utile. Gardez-le à portée de main pour consultation au besoin.

Ce guide contient un large éventail de renseignements de nature à assister la personne âgée, ses proches et les intervenants du milieu en regard de plusieurs services mis à la disposition des personnes âgées qui ont plus de 65 ans. Certaines données sont aussi accessibles à des personnes âgées plus jeunes. Il y a alors une indication en ce sens. Ce document se veut facile d'accès et de compréhension. Il touche une variété de sujets qui permettent de cibler des choix favorisant une amélioration de la qualité de vie. L'intention première de la publication est d'améliorer la connaissance minimale de multiples services disponibles aux citoyens et citoyennes. Elle ne répondra pas à toutes vos questions, mais elle est une entrée en matière aux réponses.

Nous portons à votre attention que les données chiffrées sont sujettes à des variations au fil des mois et sont à titre indicatif seulement.

Bonne lecture !

TABLE DES MATIÈRES

1. ALIMENTATION	7
1.1. Préparation de repas à domicile	7
1.2. Livraison de repas (Popote roulante)	7
1.3. Cuisines collectives	8
1.4. Comptoir alimentaire (Dépannage)	9
1.5. Commande et livraison d'épicerie	9
2. ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATION	11
2.1. Carrefour d'information pour aînés	11
2.2. Accompagnement et information spécialisée de soutien	11
2.2.1. Association du cancer de l'Est du Québec	11
2.2.2. Société canadienne du cancer	12
2.2.3. Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent	12
2.2.4. Ligne de vie du Témiscouata	13
2.2.5. Centre des femmes du Ô Pays et Centre des femmes du Témiscouata	13
2.2.6. Coordonnées générales et ressources de santé diverses	14
2.3. Soutien spirituel ou religieux et pastorale	16
2.4. ACEF (Aide au budget et autres services)	17
3. AIDE AUX PROCHES-AIDANTS	18
3.1. Répit aux proches aidants (CISSS du Bas St-Laurent)	18
3.2. Dépannage (CISSS du Bas St-Laurent)	18
3.3. Répit à domicile ou à l'extérieur (Ligne de vie du Témiscouata)	19
3.4. Répit accompagnement (Centre d'action bénévole Région Témis)	19
3.5. Pour les proches aidants de personnes atteintes d'Alzheimer (et autres maladies connexes)	20
3.5.1. Répit Stimulation	20
3.5.2. Répit 24-48 heures	20
3.6. Centre de jour communautaire	21
3.7. Appui aux tâches domestiques	21
3.8. Services psychosociaux	21
3.9. Information, formation, soutien psycho-social	22
3.9.1. Comité Proches aidants au Témiscouata	22
3.9.2. Ligne de vie du Témiscouata	22
3.10. Soutien financier pour Proches aidants	23
3.10.1. Prestation de compassion (fédéral)	23
3.10.2. Crédit d'impôt pour aidants naturels (Fédéral)	23
3.10.3. Crédit d'impôt pour aidants naturels (Provincial)	24
3.10.4. Crédit d'impôt pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels (Provincial)	26
3.10.5. Crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole	27

4. HÉBERGEMENT - HABITATION	28
<hr/>	
4.1. MAITRE DE SES CHOIX (CENTRE D'ACTION BENEVOLE REGION TEMIS)	28
4.2. HEBERGEMENT PONCTUEL	28
4.2.1. ANCIEN PRESBYTERE	28
4.2.2. HOTELLERIE MARC-BELANGER DU CHRGP FONDATION DE LA SANTE DE RIVIERE-DU-LOUP	29
4.2.3. HOTELLERIE OMER-BRAZEAU	29
4.3. HEBERGEMENT PERMANENT	30
4.3.1. MAISON J.-ARTHUR DESJARDINS	30
4.3.2. RESIDENCES PRIVEES AVEC SERVICES	30
4.4. PROGRAMMES PUBLICS GOUVERNEMENTAUX POUR HEBERGEMENT	31
4.4.1. HEBERGEMENT : RESSOURCES INTERMEDIAIRE (R.I.)	31
4.4.2. CENTRE D'HEBERGEMENT DE SOINS DE LONGUE DUREE (CHSLD)	32
4.5. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	32
4.6. SUPPORT FINANCIER AU DOMICILE	33
4.6.1. ALLOCATION LOGEMENT	33
4.6.2. PROGRAMME ÉCONOLOGIS (EFFICACITE ENERGETIQUE)	34
4.6.3. PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE POUR PERSONNES HANDICAPEES (PAD)	35
4.6.4. PROGRAMME RENOREGION	36
4.6.5. REGIE DU LOGEMENT	36
4.6.6. BAIL ET RESILIATION	37
5. LOISIRS, ÉDUCATION ET SPORTS	38
<hr/>	
5.1. CLUBS DES 50 ANS ET PLUS ET AUTRES ORGANISMES	38
5.1.1. CARREFOUR 50 + DU QUEBEC	38
5.1.2. RESEAU FADOQ	39
5.2. ACTIVITES DE FORMATION	39
5.2.1. UNIVERSITE DU KRTB (TROISIEME AGE) ET UNIVERSITE DE SHERBROOKE	39
5.2.2. ASSOCIATION DES AINEES ET AINES DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI	40
5.3. VIACTIVE DE GROUPE	40
6. SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE	42
<hr/>	
6.1. LIGNE AIDE ABUS AINES	42
6.2. SYSTEME DE SURVEILLANCE	42
6.2.1. APPAREIL DE SECURITE MAESTRO ET MESSENGER	42
6.2.2. APPAREIL PHILIPS LIFELINE	43
6.2.3. PROGRAMME PAIR	43
6.2.4. PROGRAMME MEDICALERT SECU-RETOUR	44
7. SOUTIEN À DOMICILE	45
<hr/>	
7.1. SERVICES DE SOUTIEN A DOMICILE PAR LE CENTRE INTEGRE DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU BAS ST-LAURENT (CISSS)	45
7.2. SERVICES D'AIDE A DOMICILE PAR LE CENTRE D'ACTION BENEVOLE REGION TEMIS	45
7.3. SERVICES D'ASSISTANCE PERSONNELLE PAR LE CENTRE D'ACTION BENEVOLE REGION TEMIS	46

8. SOUTIEN FINANCIER	47
<hr/>	
8.1. Aide aux formulaires d'impôt	47
8.2. Gouvernement fédéral	48
8.2.1. Allocation d'ancien combattant	48
8.2.2. Pension de la sécurité de la vieillesse - Supplément de revenu garanti - Allocation et Allocation au survivant	48
8.2.3. Crédits d'impôt (Fédéral)	50
8.3. Gouvernement Provincial	50
8.3.1. Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées (70 ans et plus)	50
8.3.2. Ententes internationales de sécurité sociale	52
8.3.3. Régime des rentes du Québec	52
8.3.4. Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	53
8.4. Aide financière – Ligne de vie du Témiscouata	54
9. SUPPORT TECHNIQUE	55
<hr/>	
9.1. Prêt d'équipement par Ligne de vie du Témiscouata	55
9.2. Prêt d'équipement par l'Association du cancer de l'Est du Québec	55
9.3. Prêt d'équipement par la Société canadienne du cancer	56
9.3.1. Aide matérielle pour les personnes atteintes d'un cancer	56
9.4. Comptoir vestimentaire	56
10. TRANSPORT	58
<hr/>	
10.1. Centre d'action bénévole Région Témis	58
10.1.1. Accompagnement-transport médical et social	58
10.1.2. Accompagnement-soutien civique	59
10.2. Ligne de vie du Témiscouata	59
10.3. Aide financière au transport – Société canadienne du cancer	60
10.4. Aide pour services hors région	60
10.4.1. Programme d'aide financière au transport des usagers	60
10.4.2. Soutien financier par Revenu Québec	61
10.4.3. Soutien financier par Ligne de vie du Témiscouata	62
10.5. Transport collectif	62
10.6. Transport adapté	63
11. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE	64
<hr/>	
11.1. Visite ou appel amical	64
11.1.1. Centre d'action bénévole Région Témis	64
11.1.2. Ligne de vie du Témiscouata	64
11.2. Activités de groupe	65
ANNEXE 1	66
<hr/>	

1. ALIMENTATION

1.1. Préparation de repas à domicile

NATURE DU SERVICE

- ✓ Aide à la préparation des repas et assistance à l'approvisionnement.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être âgé de plus de 65 ans ou pour les moins de 65 ans être référé par le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent.
- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec le Centre d'action bénévole Région Témis.
- ✓ Le service doit exiger un minimum de 2 heures/présence.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est offert à un coût abordable.
- ✓ La tarification du service sera établie en fonction du programme d'exonération financière par la Régie de l'assurance maladie du Québec (voir le point 8.3.4). La personne ayant une indemnité pour les services d'aide domestique en vertu d'un régime public (CSST, SAAQ et Anciens Combattants) paie selon les normes du régime auquel elle est assujettie.
- ✓ Si la personne est âgée de plus de 70 ans, elle est éligible au crédit d'impôt du Québec pour le maintien à domicile des personnes âgées. (voir le point 8.3.1 du présent document).

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent /Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

Régie de l'assurance maladie du Québec

Téléphone : 1-800-561-9749

Site Web : ramq.gouv.qc.ca

1.2. Livraison de repas (Popote roulante)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le service de popote roulante offre des repas chauds et nutritifs aux personnes en perte d'autonomie. Les repas sont livrés à domicile par des bénévoles.
- ✓ Ce service est offert de 2 à 5 fois par semaine, le midi, dépendant de la municipalité de résidence.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Vivre à domicile.
- ✓ Avoir des limitations temporaires ou permanentes qui restreignent votre autonomie.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le coût de chaque repas est abordable et peut varier selon le lieu de résidence.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

1.3. Cuisines collectives

NATURE DU SERVICE

- ✓ Une animatrice accompagne un groupe de 6 à 8 personnes (femmes, hommes ou mixte) dans l'élaboration de menus équilibrés et économiques, préalablement déterminés par les membres du groupe.
- ✓ Cette activité se tient une fois par semaine ou par mois, selon le lieu.
- ✓ Chacun repart avec une quantité suffisante de nourriture pour combler ses besoins alimentaires personnels et ceux de sa famille pour plusieurs repas.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec l'organisme concerné.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le coût est variable selon le nombre d'activités vécues. le montant est fixé par les membres de chaque groupe.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Petite bouffe des Frontières

Téléphone : 418-893-2626 (Pohénégamook, Rivière-Bleue, Saint-Athanase et Saint-Marc-du-Lac-Long)

Cuisines collectives de Cabano

Téléphone : 418-854-9316 (Cabano, Saint-Elzéar, Saint-Eusèbe, Saint-Honoré, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Pierre-de-Lamy)

Cuisines collectives de Dégelis

Téléphone : 418-853-3767 (Auclair, Dégelis, Lots Renversés, Notre-Dame-du-Lac, Packington, Saint-Jean-de-la-Lande et Saint-Juste-du-Lac)

Cuisines collectives du Haut-Pays

Téléphone : 418-779-2731 (Lejeune, Biencourt, Esprit-Saint, Lac-des-Aigles, Saint-Guy, Squatec et Trinité-des-Monts)

1.4. Comptoir alimentaire (Dépannage)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Un service de dépannage alimentaire d'urgence est disponible pour les citoyens dans le besoin pour les points de service de Dégelis, Cabano, Lac-des-Aigles et Pohénégamook.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le citoyen communique avec l'organisme responsable de son secteur.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les produits fournis sont un don des organismes de la communauté.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Petite bouffe des Frontières

Téléphone : 418-893-2626 (Pohénégamook, Rivière-Bleue, Saint-Athanase et Saint-Marc-du-Lac-Long)

Cuisines collectives de Cabano

Téléphone : 418- 854-9316 (Cabano, Saint-Elzéar, Saint-Eusèbe, Saint-Honoré, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Pierre-de-Lamy)

Cuisines collectives de Dégelis

Téléphone : 418-853-3767 (Auclair, Dégelis, Lots Renversés, Notre-Dame-du-Lac, Packington, Saint-Jean-de-la-Lande et Saint-Juste-du-Lac)

Cuisines collectives du Haut-Pays

Téléphone : 418-779-2731 (Lejeune, Biencourt, Esprit-Saint, Lac-des-Aigles, Saint-Guy, Squatec et Trinité-des-Monts)

1.5. Commande et livraison d'épicerie

NATURE DU SERVICE

- ✓ Service de commande téléphonique et de livraison d'épicerie à domicile.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Selon votre lieu de résidence, contacter l'épicerie identifiée à la section Organismes responsables (voir horaire de livraison).

ASPECT FINANCIER

- ✓ Coût selon la commande et la municipalité concernée.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Magasin Coop de Squatec

Téléphone : 418-855-2825

Livraison : le vendredi

Marché des Pins (Rivière-Bleue)

Téléphone : 418-893-2296

Livraison : du lundi au vendredi (2 départs : 11h et 16h)

Alimentation J.P. Labonté et fils inc. (Pohénégamook)

Téléphone : 418-893-5392

Livraison : du lundi au vendredi sur demande

Épicerie DM Pohénégamook

Téléphone : 418-859-2091

Livraison : Quartier Saint-Éleuthère : mercredi et vendredi avant-midi

Quartier Estcourt : vendredi avant-midi

2. ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATION

2.1. Carrefour d'information pour aînés

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce service consiste à promouvoir et vulgariser l'information concernant les programmes et services gouvernementaux, parapublics et communautaires répondant aux besoins des personnes aînées.
- ✓ Ce service permet à la personne aînée de recevoir de l'aide pour remplir divers formulaires, de plus ce service vise à soutenir les personnes aînées dans leurs démarches pour améliorer leurs conditions de vie.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec le Centre d'action bénévole Région Témis.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE

Centre d'action bénévole Région Témis

Carrefour d'information pour Aînés

Téléphone : 418-853-2546

Site web : actionbenevolebsl.org

Courriel : cabtemis@qc.aira.com

2.2. Accompagnement et information spécialisée de soutien

2.2.1. Association du cancer de l'Est du Québec

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce service s'adresse aux personnes touchées par le cancer et à leurs proches.
- ✓ Le «guide d'information et d'orientation pour les personnes touchées par le cancer» contient une information complète sur le cancer.
- ✓ Un service d'intervention psychosociale et de soutien psychologique est offert.
- ✓ De nombreuses activités récréatives et psychosociales sont proposées.
- ✓ L'atelier «Belle et bien dans sa peau». pour les femmes en traitement est aussi offert.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches.
- ✓ Communiquer avec l'Association du cancer de l'Est du Québec.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Services gratuits.
- ✓ Guide d'information : gratuit pour les personnes atteintes d'un cancer (un exemplaire par famille) ou 15\$ + les frais d'envoi, s'il y a lieu, pour toute autre personne intéressée.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Association du cancer de l'Est du Québec

Téléphone : 1 800 463-0806

Site Web : www.aceq.org

2.2.2. Société canadienne du cancer

NATURE DU SERVICE

- ✓ Soutien psychosocial.
- ✓ ParlonsCancer.ca. Ce service permet d'échanger et de partager vos préoccupations et de créer un réseau de soutien en ligne, 24 heures sur 24.
- ✓ Réponse de spécialistes. (service d'information sur le cancer).
- ✓ Information dans le confort de votre foyer par le biais de conférences virtuelles.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être atteint de cancer ou être un proche-aidant.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

« Cancer J'écoute » (Société canadienne du cancer)

Téléphone : 1 888 939-3333 (de 8 h à 20 h)

Sites web: cancer.ca ou Parlonscancer.ca

Info-cancer

Téléphone: 1-800-363-0063

Site web: infocancerfqc.ca

2.2.3. Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

NATURE DU SERVICE

- ✓ Différents services sont offerts à la population : ligne d'écoute, bulletin d'information, centre de documentation, séances d'information, cafés-rencontres, groupes de soutien, formation aux proches-aidants et intervenants.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, un parent, un proche-aidant ou un groupe de personnes intéressées à ce problème.
- ✓ Communiquer avec la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Services gratuits

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 1-877-446-2144

418-562-2144 (bureau de Matane)

418-862-3448 (bureau de Rivière-du-Loup)

Site web : www.alzheimer-bsl.com

2.2.4. Ligne de vie du Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ Information sur le cancer et les services existants.
- ✓ Prêt de matériel pour malades à domicile en soins palliatifs.
- ✓ Accompagnement pour personnes en phase terminale (toutes problématiques)
- ✓ Volet aussi pour familles des malades en soins palliatifs (accompagnement-transport)

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour les personnes atteintes de cancer, les personnes en fin de vie et leurs proches.
- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec la personne responsable de **Ligne de vie du Témiscouata** ou la secrétaire.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit. (sauf coût minime pour l'accompagnement-transport)

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site Web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

2.2.5. Centre des femmes du Ô Pays et Centre des femmes du Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ces organismes offrent les services suivants : accueil, relation d'aide, accompagnement juridique, écoute téléphonique, formation.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour les municipalités de Lac-des-Aigles, Squatec, Biencourt, Saint-Guy, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse, Saint-Marcellin, Mont-Label et Sainte-Blandine, communiquez avec la personne responsable du Centre des femmes du Ô Pays.
- ✓ Pour les municipalités du secteur Route 185, J A L et Transcontinental, communiquez avec la personne responsable du Centre des femmes du Témiscouata.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre des femmes du Ô Pays

Téléphone : 418-779-2316

Centre des femmes du Témiscouata

Téléphone : 418-854-2399

2.2.6. Coordonnées générales et ressources de santé diverses

URGENCE: 911

INFO SOCIAL ET INFO SANTÉ : 811

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DU BAS ST-LAURENT :
418-899-2424 OU 1-855-899-2424

CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Téléphone : 1-800-363-9020 Site Web : curateur.gouv.qc.ca

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

Téléphone : 1-800-265-0765 Site Web : ramq.gouv.qc.ca

SERVICE CANADA

Téléphone : 1-800-808-6352 Site Web : servicecanada.gc.ca

SERVICE QUÉBEC

Téléphone : 1-877-644-4545 Site Web : gouv.qc.ca

NATURE DU SERVICE

- ✓ Différents services sont offerts par des organismes aux personnes âgées ainsi qu'à celles atteintes de problématiques spécifiques.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec l'organisme concerné.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les services sont gratuits ou à coût minime.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Association canadienne pour la santé mentale, filiale Bas-du-Fleuve (ACSM-BF)

Téléphone : 418 723-6416

Site Web : www.acsmbf.com

Association de fibromyalgie du Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 1-855-724-5613

Site Web : fibromyalgiebsl.org

Association des accidentés cérébro-vasculaires, aphasiques et traumatisés crânio-cérébraux du Bas-Saint-Laurent (ACVA-TCC)

Téléphone : 1 888 302-2282
418 723-2345

Site Web : www.acvatcc.com

Association de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement de l'Est du Québec

Téléphone : 1-877-725-2575

Site Web : autismedelest.org

Association des personnes handicapées visuelles du Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 1-888-314-3456

418-723-0932

Site Web : aphvbsl.org

Association des personnes malentendantes du Bas-du-Fleuve

Téléphone : 418 623-5080

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Bas St-Laurent

Téléphone : 1-800-820-2282

Site Web : cavac.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED)

Téléphone : 418-862-9560

Site Web : crditedbsl.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent, Centre de réadaptation en déficience physique L'Interaction

Téléphone : 1-855-605-3235

Site Web : csssmitis.ca/interaction

Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 1 800 463-0009

Site Web : www.centredecrisebsl.qc.ca

Diabète Bas-Saint-Laurent Inc.

Téléphone : 418 722-4746

Site Web : www.diabetebssl.com

Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin

Téléphone : 1 800 461-4683

Site Web : www.cffc.ca

Fondation canadienne du rein

Téléphone : 1 800 565-4515

418 721-4421

Site Web : www.rein.ca (national)

Site Web : www.reinquebec.ca (provincial)

Fondation des maladies du cœur du Québec

Téléphone : 1 800 567-8563

Site Web : www.fmcoeur.qc.ca

Fondation Mira

Téléphone : 1-800-779-6472

Site Web : mira.ca/fr/

Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie

Téléphone : 1-888-413-7233

Site Web : www.laressource.tv

Société canadienne de la sclérose en plaques, section Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 1 800 268-7582 ou 418 724-5499

Site Web : www.scleroseenplaques.ca

Société canadienne du cancer

Téléphone : 1 888 939-3333

418 723-5116 (section Bas-Saint-Laurent)

Site Web : www.quebec.cancer.ca

Société Parkinson Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 1 800 720-1307

418 860-2815

Site Web : www.parkinsonquebec.ca/basstlaurent

S.O.S. Violence conjugale

Téléphone : 1-800-363-9010

Site Web : www.sosviolenceconjugale.ca

2.3. Soutien spirituel ou religieux et pastorale

NATURE DU SERVICE

- ✓ Des services peuvent être offerts sur demande.
- ✓ Ils seront donnés par le curé de la paroisse ou par des bénévoles.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec le presbytère de sa paroisse ou se référer au feuillet paroissial diffusé dans chaque secteur.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les services sont gratuits.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Secteur	Téléphone : 418-899-2530 (Auclair)
Dégelis	418-853-2740 (Dégelis)
	418-855-2377 (Lejeune)
	418-899-0318 (Lots renversés)
	418-853-3325 (Packington)
	418-853-2167 (Saint-Jean-de-la-Lande)
	418-899-2876 (Saint-Juste-du-Lac)

Secteur du Centre	Téléphone : 418-854-2103 (Cabano) 418-899-6902 (Notre-Dame-du-Lac) 418-854-5881 (Saint-Elzéar) 418-899-2349 (Saint-Eusèbe) 418-854-3513 (Saint-Louis-du-Ha! Ha!) 418-497-3941 (Saint-Honoré)
Secteur du Haut-Pays	Téléphone : 418-499-2012 (Biencourt) 418-779-2181 (Lac-des-Aigles, y compris Saint-Guy) 418-855-2153 (Squatec) 418-779-2233 (Esprit-Saint) 418-779 2040 (Trinité-des-Monts)
Secteur Pohénégamook	Téléphone : 418-859-2364 (Quartier Escourt) 418-859-2061 (Quartier Saint-Elleuthère) 418-893-2510 (Quartier Sully) 418-893-2233 (Rivière-Bleue) 418-859-2112 (Saint-Athanase) 418-893-2233 (Saint-Marc-du-Lac-Long)

2.4. ACEF (Aide au budget et autres services)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Services individuels : consultation budgétaire et planification.
- ✓ Services aux groupes : animation éducative et formation en budget et consommation.
- ✓ Services à la collectivité : défense collective de droits (représentation).

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Sur rendez-vous pour les services individuels à l'exception du service d'informations aux consommateurs où les demandes d'informations sont traitées immédiatement.
- ✓ Communiquer avec l'organisme concernant les autres services et programmes offerts pour les personnes à faible revenu.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Services gratuits si offerts sur une base individuelle.
- ✓ Services offerts aux groupes : ateliers et conférences (contactez l'ACEF pour connaître les tarifs).

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Association coopérative d'économie familiale du Grand-Portage (ACEF)

Téléphone : 418-867-8545

Site Web: www.acefgp.ca

3. AIDE AUX PROCHES-AIDANTS

« Toute personne de l'entourage qui apporte un soutien significatif, continu ou occasionnel, sans rémunération et à titre non professionnel, à une personne ayant une incapacité, est considérée comme un proche-aidant. Il peut s'agir d'un membre de la famille ou d'un ami. »

3.1. Répit aux proches aidants (CISSS du Bas St-Laurent)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce service désigne les activités normales de garde lorsqu'un proche qui habite avec une personne ayant une incapacité doit s'absenter occasionnellement de son domicile pour diverses activités de la vie courante.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le proche-aidant communique avec le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent au guichet d'accès.
- ✓ Le personnel évalue la demande et fait appel au chèque-emploi services ou à d'autres fournisseurs.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les coûts sont assumés par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) si la personne est admissible suite à l'évaluation.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-St-Laurent/Guichet d'accès.

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

3.2. Dépannage (CISSS du Bas St-Laurent)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce service permet aux proches-aidants de faire face à des situations imprévisibles. Il est donc temporaire et de courte durée.
- ✓ Il consiste à prévoir ou organiser les besoins en situation d'urgence, et ce, afin de diminuer les inquiétudes que peuvent avoir certains proches-aidants.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le proche-aidant communique avec un intervenant du guichet d'accès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas St-Laurent ou avec l'intervenant du CISSS du Bas St-Laurent s'il reçoit déjà des services.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les coûts sont à la charge du demandeur. Le CISSS du Bas St-Laurent peut toutefois accorder une aide financière selon l'état des besoins et des revenus de la personne aidée.

- ✓ Si la personne ayant une incapacité est âgée de plus de 70 ans, elle est éligible au crédit d'impôt du Québec pour le maintien à domicile des personnes âgées (*voir le point 8.3.1 du présent document*).

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent/Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

3.3. Répit à domicile ou à l'extérieur (Ligne de vie du Témiscouata)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le proche-aidant d'une personne atteinte d'un cancer ou d'une maladie en phase palliative bénéficie d'un répit/accompagnement de quelques heures selon la demande de la famille.
- ✓ Le service est offert à domicile, en CHSLD ou en centre hospitalier par des bénévoles formés.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Le proche-aidant communique avec la responsable de *Ligne de vie du Témiscouata* ou la secrétaire.
- ✓ La référence peut aussi être assurée par un intervenant du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site Web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

3.4. Répit accompagnement (Centre d'action bénévole Région Témis)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce service permet aux proches-aidants un temps de détente afin de compenser le stress et la fatigue supplémentaires occasionnés par les besoins d'un adulte ayant une incapacité.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec le Centre d'action bénévole Région Témis

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les coûts sont à la charge du client.
- ✓ Si la personne ayant une incapacité est âgée de plus de 70 ans, elle est éligible au crédit d'impôt du Québec pour le maintien à domicile des personnes âgées (*voir le point 8.3.1 du présent document*).

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

3.5. Pour les proches aidants de personnes atteintes d'Alzheimer (et autres maladies connexes)

3.5.1. Répit Stimulation

NATURE DU SERVICE

- ✓ Une personne qualifiée se rend au domicile de la personne atteinte. Les activités qui lui sont proposées peuvent être sous forme de bricolage, d'exercices de mémoire, d'activités physiques. La personne proche-aidante peut en profiter pour sortir ou se reposer.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le service comporte 10 rencontres d'une heure aux deux semaines.
- ✓ Communiquer avec le CISSS du Bas St-Laurent pour faire une demande.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit et financé par les fonds recueillis lors de la Marche de la mémoire. La disponibilité du service peut varier selon les sommes disponibles.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent (CISSS) – Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

3.5.2. Répit 24-48 heures

NATURE DU SERVICE

- ✓ Une personne qualifiée habite au domicile de la personne atteinte pour une période variant de 24 à 72 heures. Pendant ce temps la personne proche-aidante quitte le domicile afin de vivre un temps de repos.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas St-Laurent pour une évaluation.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les frais sont assumés en totalité par les fonds recueillis lors de la *Marche de la mémoire*.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent/Guichet d'accès

Téléphone. 418-899-2424

1-855-899-2424

3.6. Centre de jour communautaire

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le centre de jour est offert à raison d'une demi-journée par semaine à St-Louis-du-Ha! Ha! ainsi qu'à Rivière-Bleue. On y accueille des personnes en perte d'autonomie. Par des objectifs thérapeutiques, on vise à conserver ou améliorer leur autonomie.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Les références sont faites par le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Coût minime

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent/guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

Ou contacter l'intervenante sociale au dossier si vous recevez déjà des services.

3.7. Appui aux tâches domestiques

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce service comporte diverses mesures qui permettent d'appuyer les proches-aidants dans leurs activités quotidiennes, lorsqu'ils prennent soin d'une personne ayant une incapacité.
- ✓ La nature de l'aide est définie par le proche-aidant et le responsable du service.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Se référer au point 7.2 du présent guide

3.8. Services psychosociaux

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ces services permettent aux proches-aidants de faire face à l'adaptation que nécessite le fait d'accompagner une personne en perte d'autonomie ou traversant un épisode de soins aigus.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le proche-aidant communique avec un intervenant au guichet d'accès du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent/Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

3.9. Information, formation, soutien psycho-social

3.9.1. Comité Proches aidants au Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ Offre des services d'information, de formation et de soutien psycho-social aux proches aidants (café rencontre, dépliants, centre de documentation, séance de sensibilisation, conférences et rencontres d'entraide).

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le proche aidant communique avec l'organisme de son secteur

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les services sont gratuits

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre des femmes du Témiscouata

Téléphone : 418-854-2399

Centre des femmes du Ô Pays

Téléphone : 418-779-2316

3.9.2. Ligne de vie du Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'organisme offre aux proches-aidants un service d'information sur le cancer, la fin de vie et sur les services existants.
- ✓ Le service est offert à domicile ou dans tout autre établissement et est assuré par des bénévoles formés.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Le proche-aidant communique avec la responsable ou la secrétaire de Ligne de vie du Témiscouata.
- ✓ La référence peut aussi être assurée par un intervenant du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site Web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

3.10. Soutien financier pour Proches aidants

3.10.1. Prestation de compassion (fédéral)

NATURE DU SERVICE

- ✓ La prestation sert au soutien d'un proche lors des derniers mois de la vie de la personne aidée (enfant, conjoint, père, mère ou le conjoint de ces derniers).

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le proche-aidant doit faire la preuve de l'état de santé de la personne aidée par le dépôt d'un certificat médical confirmant la gravité de la maladie pouvant entraîner le décès dans les 26 semaines.
- ✓ Le proche-aidant doit remettre un relevé d'emploi à un bureau de ***Développement des ressources humaines Canada***.
- ✓ Le proche-aidant doit avoir travaillé au moins 600 heures au cours des 52 dernières semaines.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le taux de prestation de base est de 55 % de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne, avec un **maximum** modifié annuellement.
- ✓ La prestation peut être plus élevée si le revenu familial annuel net est inférieur à 25 921 \$ ou si la situation familiale (présence d'un enfant) s'applique à la situation du proche-aidant.
- ✓ La subvention peut être partagée entre plus d'un proche. Le maximum de semaines de prestations est de 26 au total.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Service Canada

Téléphone : 1-800-808-6352

Site Web : servicecanada.gc.ca

3.10.2. Crédit d'impôt pour aidants naturels (Fédéral)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Un crédit d'impôt est disponible pour un proche-aidant si, à un certain moment durant l'année fiscale concernée, il a hébergé un proche (ses parents ou grands-parents ou ceux de son conjoint).

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ La personne à charge doit avoir 18 ans et plus

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le crédit d'impôt est calculé selon le revenu de la personne à charge.
- ✓ Le crédit d'impôt peut être demandé pour plusieurs personnes à charge admissibles.
- ✓ Si vous n'avez jamais présenté de demande pour les années précédentes et que vous y aviez droit, vous pouvez en faire la demande.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Agence du revenu du Canada

Téléphone : 1-800-959-7383

Site Web : www.cra-arc.gc.ca

3.10.3. Crédit d'impôt pour aidants naturels (Provincial)

Le crédit d'impôt pour aidants naturels est un crédit d'impôt remboursable versé à une personne qui, sans être rémunérée, prodigue ou a prodigué soins et assistance continus à un proche admissible qu'elle héberge ou avec qui elle cohabite. Le crédit d'impôt comporte les trois volets suivants :

3.10.3.1. Volet Crédit d'impôt pour Aidant naturel prenant soin de son conjoint

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le volet Crédit d'impôt pour Aidant naturel prenant soin de son conjoint s'adresse aux aidants naturels qui prennent soin de leur conjoint âgé, ce dernier étant incapable de vivre seul.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour avoir droit au crédit d'impôt, l'aidant naturel doit remplir les conditions suivantes :
 - Résider au Québec le 31 décembre de l'année d'imposition visée par la demande.
 - Le conjoint admissible doit avoir 70 ans ou plus à la fin de l'année et avoir une déficience grave et prolongée, des fonctions mentales ou physiques qui le rendent incapable de vivre seul.
 - Le conjoint admissible doit avoir cohabité pendant une période d'au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 jours au cours de l'année visée par la demande.
 - Vous ou votre conjoint deviez être propriétaire, locataire ou sous-locataire de l'habitation dans laquelle vous avez cohabité. Celle-ci ne doit pas être située dans une résidence de personnes âgées.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Contacter Revenu Québec pour plus de précisions.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Revenu Québec – Région Bas-St-Laurent

Téléphone : 1-800-567-4692 (Rimouski)

Téléphone : 1-800-267-6299 (service à la clientèle

1-800-361-3795 (personnes malentendantes)

Site Web : revenuquebec.ca

3.10.3.2. Volet Crédit d'impôt pour aidant naturel hébergeant un proche admissible

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le volet Crédit d'impôt pour aidant naturel hébergeant un proche admissible s'adresse aux aidants naturels qui hébergent un proche incapable de vivre seul. Il peut s'agir de l'une des personnes suivantes : père, mère, grand-père, grand-mère ou autre ascendant en ligne directe de l'aidant naturel ou de son conjoint, aussi l'enfant, petit-enfant, frère, sœur, neveu, nièce, tante, oncle, grand-oncle, grand-tante de l'aidant naturel ou de son conjoint.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour avoir droit au crédit d'impôt, *l'aidant naturel* doit remplir les conditions suivantes :
 - Résider au Québec le 31 décembre de l'année d'imposition visée par la demande.
- ✓ Pour que *la personne aidée* soit admissible elle doit remplir les conditions suivantes :
 - Il ne doit pas être le conjoint de l'aidant naturel.
 - Il doit avoir habité avec l'aidant naturel pendant au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 jours pendant l'année d'imposition visée par la demande. ou être atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques le rendant incapable de vivre seul et être âgé d'au moins 18 ans à un moment de la période d'hébergement pendant l'année d'imposition visée.
 - La personne peut avoir été hébergée chez vous et chez une autre personne proche, alors le crédit sera partagé.
 - Le proche admissible hébergé ne doit pas être propriétaire, locataire ou sous-locataire de votre habitation.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Contacter Revenu Québec pour plus de précisions.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Revenu Québec – Région Bas-St-Laurent

Téléphone : 1-800-567-4692 (Rimouski)

Téléphone : 1-800-267-6299 (service à la clientèle)

1-800-361-3795 (personnes malentendantes)

Site Web : revenuquebec.ca

3.10.3.3. Volet Crédit d'impôt pour Aidant naturel cohabitant avec un proche admissible

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le volet Crédit d'impôt pour Aidant naturel cohabitant avec un proche admissible s'adresse aux aidants naturels qui cohabitent avec un proche incapable de vivre seul. Il peut s'agir de l'une des personnes suivantes : père, mère, grand-père, grand-mère ou autre ascendant en ligne directe de l'aidant naturel ou de son conjoint, aussi l'enfant, petit-enfant, frère, sœur, neveu, nièce, tante, oncle, grand-oncle, grand-tante de l'aidant naturel ou de son conjoint. Le proche admissible ou son conjoint doit être propriétaire, locataire ou sous-locataire de son habitation.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour avoir droit au crédit d'impôt, *l'aidant naturel* doit remplir les conditions suivantes :
 - Résider au Québec le 31 décembre de l'année d'imposition visée par la demande.
- ✓ Pour que *la personne aidée* soit admissible elle doit remplir les conditions suivantes :
 - Il ne doit pas être le conjoint de l'aidant naturel.
 - Il doit avoir eu 18 ans dans l'année d'imposition visée par la demande.
 - Il doit avoir une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques qui le rendant incapable de vivre seul
 - Il doit avoir cohabité avec l'aidant naturel pendant une période d'au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 jours pendant l'année d'imposition visée.
 - Seule la personne qui est le principal soutien du proche admissible peut demander ce crédit d'impôt.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Contacter Revenu Québec pour plus de précisions.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Revenu Québec – Région Bas-St-Laurent

Téléphone : 1-800-567-4692 (Rimouski)

Téléphone : 1-800-267-6299 (service à la clientèle)

1-800-361-3795 (personnes malentendantes)

Site Web : revenuquebec.ca

3.10.4. Crédit d'impôt pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels (Provincial)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Un proche aidant peut bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable pour des frais engagés afin d'obtenir des services spécialisés de relève pour la garde et la surveillance d'une personne atteinte d'une incapacité significative.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Résider au Québec le 31 décembre de l'année d'imposition.
- ✓ Avoir payé pour obtenir des services spécialisés de relève pour les soins, la garde et la surveillance d'une personne atteinte d'une incapacité significative.
- ✓ Pour être admissible, les services doivent être rendus par une personne qui remplit l'une des conditions suivantes :
 - Détenir un diplôme reconnu (ex. un diplôme d'études professionnelles en santé, assistance et soins infirmiers, un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers ou un baccalauréat en sciences infirmières).

- Être engagée dans le cadre du Programme d'allocation directe pour participer à la réalisation d'un plan d'intervention ou d'un plan de services individualisé mis en place par un établissement du réseau public de la santé et des services sociaux pour la personne atteinte d'une incapacité significative.
- La personne qui a fourni les services peut être soit un employé du proche aidant, soit un travailleur autonome ou une personne à l'emploi d'une entreprise (société, société de personnes ou toute autre entité).

ASPECT FINANCIER

- ✓ Contacter Revenu Québec pour plus de précisions.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Revenu Québec – Région Bas-St-Laurent

Téléphone : 1-800-567-4692 (Rimouski)

Téléphone : 1-800-267-6299 (service à la clientèle)

1-800-361-3795 (personnes malentendantes)

Site Web : revenuquebec.ca

3.10.5. Crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole

NATURE DU SERVICE

- ✓ Une personne peut bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable si elle fournit des services de relève bénévole au proche aidant d'une personne ayant une incapacité significative de longue durée.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour avoir droit à ce crédit d'impôt remboursable, il faut que le bénévole désigné par le proche aidant ait fourni des services de relève bénévole à domicile pendant au moins 400 heures auprès d'une même personne, au cours de la même année.
- ✓ Résider au Québec.
- ✓ Remplir sa déclaration d'impôt, y joindre une copie du relevé 23 fourni par le proche aidant et transmettre le tout à Revenu Québec.
- ✓ Ne pas être le conjoint du bénéficiaire aux soins, ni le père, la mère, l'enfant, le frère ou la sœur, ni le conjoint de l'une de ces personnes.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Contacter Revenu Québec pour plus de précisions.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Revenu Québec – Région Bas-St-Laurent

Téléphone : 1-800-567-4692 (Rimouski)

Téléphone : 1-800-267-6299 (service à la clientèle)

1-800-361-3795 (personnes malentendantes)

Site Web : revenuquebec.ca

4. HÉBERGEMENT - HABITATION

4.1. Maître de ses choix (Centre d'action bénévole Région Témis)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Si vous êtes une personne âgée qui envisage au cours des prochaines années, un changement de milieu de vie, vous pouvez vous inscrire à une série d'ateliers de groupe. Ce programme comporte 7 rencontres sur des sujets diversifiés reliés aux décisions qui vous préoccupent. Ces rencontres vous outilleront davantage, ainsi, vous serez en mesure de faire vos propres choix de façon libre et éclairée en conformité avec vos besoins et vos attentes.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec le Centre d'action bénévole Région Témis pour vous inscrire.
- ✓ Dès que le nombre d'inscriptions dans un secteur est suffisant (10 à 12 personnes), un groupe peut être formé.
- ✓ Avoir 65 ans et plus.
- ✓ Demeurer à domicile.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Ce service est gratuit.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

4.2. Hébergement ponctuel

4.2.1. Ancien presbytère

NATURE DU SERVICE

- ✓ Par le biais de *Ligne de Vie*, il est possible de réserver une chambre à l'ancien presbytère de Rivière-Bleue. Ce service est offert aux familles de l'extérieur qui ont un proche en fin de vie ou en hébergement dans une des 8 résidences du Transcontinental.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec la responsable ou la secrétaire de Ligne de vie du Témiscouata.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Coût variant entre 25\$ et 40\$ selon la grandeur de la chambre. Petit déjeuner inclus.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site Web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

4.2.2. Hôtellerie Marc-Bélanger du CHRGP Fondation de la santé de Rivière-du-Loup

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'Hôtellerie est un service de location de chambres à faible coût pour les patients autonomes et ambulatoires ainsi que pour leurs familles ou accompagnants qui ont besoin d'un logis à Rivière-du-Loup durant la période des traitements médicaux faits au Centre hospitalier régional du Grand Portage.
- ✓ L'Hôtellerie compte huit (8) chambres avec salles de bain indépendantes (toilettes, évier, douche) et une salle communautaire (télévision, divan, table, micro-ondes, frigidaire, évier).
- ✓ Aucun service médical et infirmer n'est offert à l'Hôtellerie.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Réserver à l'avance auprès de l'Hôtellerie.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Coût variant entre 25\$ et 40\$ selon la grandeur de la chambre.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Hôtellerie Marc-Bélanger du CHRGP

Centre hospitalier régional du Grand-Portage

Téléphone : Lundi au vendredi, 8h à 12h et 13h à 16h :418-868-1010 poste 2237

Samedi, dimanche et autres heures : 418-868-1000 (Accueil CHRGP)

4.2.3. Hôtellerie Omer-Brazeau

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'Hôtellerie Omer-Brazeau offre un hébergement et un milieu de vie chaleureux aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches.
- ✓ Elle accueille :
 - Des résidents du grand territoire de l'Est-du-Québec qui ont besoin d'être hébergés à Rimouski pour recevoir des services spécialisés en oncologie à l'Hôpital régional de Rimouski.
 - Des résidents des localités environnantes qui souhaitent bénéficier des services d'entraide, d'information et de soutien psychosocial qui y sont offerts.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Seul le médecin peut référer un patient et son accompagnateur vers le service d'hébergement de l'Hôtellerie. L'admission d'un accompagnateur non référé est limitée à la disponibilité des lits.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Coût : 20.00\$/jour (un certain montant peut être remboursé par un organisme, ex : Ligne de Vie du Témiscouata) 20.00\$/jour aussi pour l'accompagnateur.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Hôtellerie Omer-Brzeau
Téléphone : 418-724-2120
1-800-463-0806
Courriel : info@aceq.org

4.3. Hébergement permanent

4.3.1. Maison J.-Arthur Desjardins

NATURE DU SERVICE

- ✓ Service d'hébergement permanent pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Faire une demande à l'organisme.
- ✓ Obtenir un diagnostic d'une maladie de type cognitif.
- ✓ Rencontrer la coordonnatrice de la *Maison J.-Arthur Desjardins*.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Contacter l'organisme pour connaître les coûts.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Maison J.-Arthur Desjardins
Téléphone : 1-877-446-2144 ou 418-562-2144 (Matane)
Site Web : <http://www.alzheimer.ca>

4.3.2. Résidences privées avec services

NATURE DU SERVICE

- ✓ La personne aînée qui décide de quitter son domicile régulier avec les activités normales (cuisiner, faire le ménage et l'entretien) peut obtenir le gîte et le couvert en s'adressant à une résidence privée avec services.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être en perte d'autonomie.
- ✓ Faire la recherche d'un lieu qui lui convient auprès des résidences disponibles, en visitant, s'il y a lieu, les installations. Une référence du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent n'est pas nécessaire.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le montant du versement mensuel varie selon la nature du bail, selon la grandeur du logement et les services offerts (repas-buanderie-encadrement médical-etc.).

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

À noter que toutes ces résidences sont privées et accréditées

✓ Maison du Lac	Quartier N-D-du-Lac (TSLL)	899-6352
✓ Résidence Marie-Lyne	Quartier N-D-du-Lac (TSLL)	899-6681
✓ Villa Témiscouata	Quartier N-D-du-Lac (TSLL)	899-1206
✓ Manoir de l'Érable argenté	Quartier Cabano (TSLL)	854-0000
✓ Villa de Cabano	Quartier Cabano (TSLL)	854-1155
✓ Oasis des Aînés	St-Eusèbe	899-1661
✓ Résidence A. Parent	St-Louis-du-Ha ! Ha !	854-1779
✓ Villa St-Honoré	St-Honoré	497-2655
✓ Dégelico	Dégelis	853-9033
✓ Auberge Rose de la Rivière	Dégelis	853-5132
✓ Manoir Rose Marquis	Dégelis	853-5013 ou 2236
✓ Résidence C-V Lavoie	Squatec	855-2828
✓ Villa des Chênes	Squatec	855-2266
✓ Villa des Pins	Squatec	855-9999
✓ Domaine Belle-Vie	St-Marc-du-Lac-Long	893-5000
✓ Manoir Alphonse Beaulieu	Rivière-Bleue	893-2444
✓ Résidence St-Joseph	Rivière-Bleue	893-1406
✓ Habitations Jules-Édouard	Pohénégamook	893-5888
✓ Résidence Pohénégamook	Pohénégamook	859-3079
✓ Résidence St-Vallier	Pohénégamook	859-3207

4.4. Programmes publics gouvernementaux pour Hébergement

Le Centre intégré de santé et de services sociaux(CISSL) du Bas St-Laurent propose différentes avenues d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie soit une ressource intermédiaire ou un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). Ces milieux de vie sont proposés lorsque la personne ne peut plus demeurer dans son milieu de vie malgré les services des CISSL du Bas St-Laurent.

4.4.1. Hébergement : Ressources intermédiaire (R.I.)

NATURE DU SERVICE

- ✓ La ressource intermédiaire est une alternative à l'hébergement en CHSLD. Elle est un élément clé pour le maintien des capacités et peut parfois permettre à une personne de réintégrer sa communauté s'il y a une amélioration de son autonomie.
- ✓ Le CISSL du Bas St-Laurent assure un soutien clinique et administratif aux responsables des ressources intermédiaires.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Chaque demande d'admission est évaluée par une équipe multidisciplinaire qui détermine les heures de soins requis et recommande une orientation à un comité d'admission régional.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le coût d'hébergement est fixé en fonction du revenu et des actifs de la personne. L'intervenante du CISSL du Bas St-Laurent vous dirigera pour avoir de l'information à ce sujet.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent/Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424
1-855-899-2424

RAMQ - Pour les aspects gérés par la RAMQ (contribution et aide financière)

Téléphone : 1-800-265-0765
Site Web : www.ramq.gouv.qc.ca

4.4.2. Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le CHSLD s'adresse à une clientèle en très grande perte d'autonomie. Sur le territoire du Témiscouata, on retrouve trois (3) centres d'hébergement soient à Rivière-Bleue, Squatec et St-Louis-du-Ha! Ha!

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Chaque demande d'admission est évaluée par une équipe multidisciplinaire qui détermine les heures de soins requis et recommande une orientation à un comité d'admission régional.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le coût d'hébergement est fixé en fonction du revenu et des actifs de la personne. L'intervenante du CISSS du Bas St-Laurent vous dirigera pour avoir de l'information à ce sujet.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent/Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424
1-855-899-2424

RAMQ - Pour les aspects gérés par la RAMQ (contribution et aide financière)

Téléphone : 1-800-265-0765
Site Web : www.ramq.gouv.qc.ca

4.5. Office municipal d'habitation

NATURE DU SERVICE

- ✓ Programme qui permet aux personnes âgées seules ou en couple et aux ménages à faible revenu, d'occuper un logement à loyer modique subventionné, si le revenu annuel se situe sous le seuil de revenu établi par la Société d'habitation du Québec.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour être admissible, vous devez être une personne à faible revenu et répondre aux critères d'admissibilité du locateur. Pour connaître les différents critères, téléphonez à l'organisme concerné (Voir ci-dessous).

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le montant du loyer équivaut à 25% des revenus totaux du ménage pour l'année civile précédant le début du bail du logement. Par la suite, ce montant est revu à chaque année au **moment du renouvellement du bail ou à sa reconduction.**
- ✓ **Selon** les services inclus au bail, des frais peuvent être ajoutés (stationnement...).

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Offices municipaux d'habitation :

Auclair	418-899-2834
Biencourt	418-499-2149
Témiscouata-sur-le-Lac	418-899-2720 (Bureau administratif) 418-854-2116 (Point de service Cabano)
Dégelis	418-853-2236
Squatec	418-855-1123
St-Louis-du-Ha ! Ha !	418-854-2260
St-Marc-du-Lac-Long	418-893-2349
St-Benoit de Packington	418-853-2269
St-Juste-du-Lac	418-899-2855
Rivière-Bleue	418-893-1400
Pohénégamook	418-859-1279
Lac-des-Aigles	418-779-2651

4.6. Support financier au domicile

4.6.1. Allocation logement

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'allocation logement est une aide financière accordée aux personnes de 50 ans et plus à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à se loger, qu'elles soient propriétaires, locataire ou chambreurs.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Répondre aux critères spécifiques du programme :
 - Avoir produit une déclaration de revenus l'année précédant la demande.
 - Remplir le formulaire disponible à Revenu Québec.
 - Résider au Québec le 31 décembre de l'année précédant l'année de la demande.
 - Consacrer plus de 30% de son revenu total à se loger.

NE SONT PAS ADMISSIBLES :

- ✓ La personne ou le ménage d'une habitation à loyer modique (HLM) ou dans un établissement de santé et de services sociaux financés par l'État.
- ✓ La personne ou le ménage qui bénéficie du Supplément au loyer ou qui reçoit une autre subvention gouvernementale directe pour se loger.
- ✓ La personne ou le ménage qui dispose de biens et de liquidités de plus de 50 000 \$ (excluant la valeur de la résidence, du terrain, des meubles et de la voiture).

ASPECT FINANCIER

- ✓ L'aide financière peut atteindre, selon l'analyse du revenu de la personne ou celui du ménage, 80 \$ par mois (non imposable).

Organisme(s) responsable(s)

Revenu Québec – Région Bas-St-Laurent

Téléphone : 1-800-567-4692 (Rimouski)

Téléphone : 1-800-267-6299 (service à la clientèle)

1-800-361-3795 (personnes malentendantes)

Site Web : revenuquebec.ca

4.6.2. Programme Éconologis (Efficacité énergétique)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le programme Éconologis consiste en une intervention d'efficacité énergétique. Les services comprennent de l'information et l'installation de produits économiseurs d'énergie (thermostats électroniques) pour les ménages à revenu modeste.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être propriétaire ou locataire de son domicile.
- ✓ Avoir la dernière facture d'énergie pour le chauffage principal (électrique, à l'huile ou au gaz).
- ✓ Le total des revenus de tous les occupants du domicile est inférieur au seuil de revenu admissible.
- ✓ Il faut contacter directement l'organisme responsable.

Note : Ce programme provincial s'applique en fonction du premier arrivé, premier servi, selon les ressources disponibles.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Travaux et équipements gratuits.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Vivre en ville (Bas St-Laurent)

Téléphone : 1-888-622-0011

Site web : <http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca>

4.6.3. Programme d'adaptation de domicile pour personnes handicapées (PAD)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Aide financière versée au propriétaire du domicile d'une personne handicapée pour aider à payer les coûts des travaux nécessaires pour rendre accessible et adapter le logement qu'elle habite. La personne doit être limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes à domicile, indépendamment de son âge et de ses revenus.
- ✓ Les travaux admissibles sont ceux permettant de modifier et d'adapter tout bâtiment servant de résidence principale à la personne handicapée (maison unifamiliale, immeuble à logement, maison de chambres, etc.) afin de lui permettre d'y entrer, en sortir et avoir accès de façon autonome aux pièces et commodités essentielles à sa vie quotidienne. Ces travaux doivent correspondre à des solutions simples et économiques tels que : installation d'une rampe d'accès extérieure, réaménagement d'une salle de bain, élargissement des cadres de portes, etc.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le demandeur devra rencontrer un ergothérapeute du Centre intégré de santé et de services sociaux(CISSS) du Bas St-Laurent, volet CLSC de sa région, pour valider son état et ses besoins.
- ✓ Ensuite et avec l'aide de l'ergothérapeute, le demandeur complètera un formulaire de demande d'aide provisoire qui sera acheminé à la Société d'habitation du Québec (SHQ). Après l'inscription au registre, la SHQ retournera la demande d'aide à la MRC de Rivière-du-Loup et s'ensuivra une rencontre conjointe avec le demandeur, l'ergothérapeute et l'agent de programme. À ce moment, toutes les informations et les démarches à suivre vous seront communiquées pour réaliser votre adaptation.
- ✓ Ne pas être admissible à une subvention de la Société d'assurance automobile du Québec ou de la CSST.
- ✓ L'aide financière est versée après la réalisation des travaux.

ASPECT FINANCIER

- ✓ L'aide financière peut atteindre 16 000\$ par personne admissible. Dans certains cas particuliers déterminés par la Société d'habitation du Québec, une aide additionnelle maximale de 7 000\$ peut aussi être versée.
- ✓ Lorsque des équipements spécialisés sont nécessaires, une aide supplémentaire de 10 000\$ maximum peut aussi être accordée selon certains critères définis par la Société d'habitation du Québec (SHQ)

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S)

MRC de Témiscouata

Téléphone : 418-899-6725

En collaboration avec M. Gilles Côté

De la MRC de Rivière-du-Loup

Téléphone 418-551-4735

CISSS du Bas St-Laurent/Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

Société d'habitation du Québec

Téléphone : 1-800-463-4315

Site web : www.habitation.gouv.qc.ca

4.6.4. Programme RénoRégion

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce programme s'adresse aux personnes à faible revenu vivant en milieu rural, dont la résidence présente une ou des déficiences majeures.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Résider dans une municipalité de moins de 15 000 habitants.
- ✓ Être propriétaire occupant de sa résidence principale (unifamiliale ou mobile à certaines conditions).
- ✓ Le revenu de votre ménage ne dépasse pas le seuil admissible.
- ✓ La valeur uniformisée de la maison, excluant le terrain, ne doit pas excéder 100 000 \$ (dépendant de la municipalité).
- ✓ Les coûts des travaux doivent être d'au minimum 2 000 \$.

ASPECT FINANCIER

- ✓ L'aide financière peut atteindre 95% des coûts admissibles reconnus jusqu'à concurrence de 12 000\$.
- ✓ Communiquer avec la municipalité ou la MRC pour le suivi afin de vérifier l'admissibilité au programme.
- ✓ La subvention est versée après l'exécution des travaux.

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S)

MRC de Témiscouata

Téléphone : 418-899-6725

Société d'habitation du Québec (SHQ)

Téléphone : 1-800-463-4315

Site web : www.habitation.gouv.qc.ca

4.6.5. Régie du logement

NATURE DU SERVICE

- ✓ Sa mission consiste à décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle.
- ✓ Informer les citoyens sur les droits et obligations découlant du bail.
- ✓ Favoriser la conciliation des relations entre propriétaires et locataires.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Contacter l'organisme pour plus de renseignements.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Téléphoner à l'organisme pour plus de renseignements.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Régie du logement (Rivière-du-Loup)

Téléphone : 1-800-683-2245

Site Web : www.rdl.gouv.qc.ca

4.6.6. Bail et résiliation

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le Code civil prévoit des mesures particulières pour résilier un. Par exemple :
 - Suite à une entente avec le locateur.
 - Le logement est reloué durant le délai prescrit.
 - Le locataire obtient un loyer modique.
 - Le locataire doit quitter à cause d'un handicap.
 - Le locataire décède
 - Le départ pour une raison de santé dans un lieu d'hébergement.
 - Suite à une situation d'agression sexuelle.
 - Suite à une situation de violence conjugale.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le locataire doit fournir avec l'avis du locateur une attestation de l'autorité concernée pour que la résiliation prenne effet. Lorsqu'il s'agit d'un aîné, le certificat d'une personne autorisée assure que les conditions nécessitant son admission dans un lieu d'hébergement soient remplies.
- ✓ Le délai de l'avis de résiliation est de 2 mois maximum

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le locataire ne peut payer plus de deux mois suite à l'avis de résiliation identifié à la nature du service.
- ✓ Le locataire n'aura plus à payer les frais relatifs aux services fournis à la personne par le locateur qui apparaissent dans l'annexe appropriée du formulaire obligatoire du bail.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Régie du logement du Québec

Palais de justice de Rivière-du-Loup

Téléphone : 1-800-683-2245

Site web : www.rdl.gouv.qc.ca

5. LOISIRS, ÉDUCATION ET SPORTS

5.1. Clubs des 50 ans et plus et autres organismes

5.1.1. Carrefour 50 + du Québec

NATURE DU SERVICE

- ✓ Favoriser le bien-être collectif des membres.
- ✓ Représenter et défendre les droits des aînés auprès des organismes locaux, régionaux et des instances provinciale et fédérale.
- ✓ Préconiser le rôle social de ses membres comme individus et collectivité.
- ✓ Mettre en valeur les personnes de 50 ans et plus et miser sur le maillage intergénérationnel.
- ✓ Offrir une programmation de loisirs à ses membres.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour toutes informations générales ou pour devenir membre, contacter le club affilié de votre municipalité.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Coût : gratuit ou selon les activités offertes.
- ✓ Carte de membre en vente auprès de votre club local : 25\$ par année.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Carrefour 50 + du Québec

Téléphone : 418-722-6066

1-855-722-6077

Courriel : fcadeq@globetrotter.net

LISTE DES CLUBS AFFILIÉS SECTEUR TÉMISCOUATA

Auclair	418-899-6618	Packington	418-853-3242
Cabano	418-854-6174	Squatec	418-855-2068
Dégelis	418-853-2023	St-Elzéar	418-854-5690
Estcourt	418-859-2052	St-Eusèbe	418-899-6205
Lac-des-Aigles	418-779-2624	St-Honoré	418-910-0508
Lejeune	418-855-2176	St-Louis-du-Ha! Ha!	418-854-3192
St-Marc-du-Lac-Long	418-893-2189	St-Marc-du-Lac-Long	418-893-2189
Lots-Renversés	418-899-2882	St-Pierre-de-Lamy	418-497-3443
Notre-Dame-du-Lac	418-854-7317	LaTrinité-des-Monts	418-779-2961

5.1.2. Réseau FADOQ

NATURE DU SERVICE

- ✓ Rassembler et représenter les personnes de 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie.
- ✓ Défendre et faire la promotion de leurs droits.
- ✓ Valoriser leur apport dans la société.
- ✓ Leur proposer des activités et des ateliers variés.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour informations sur les programmes, services ou clubs présents dans le Témiscouata, contacter le président ou l'adjointe administrative de FADOQ – Bas St-Laurent.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Coût : gratuit ou selon les activités offertes.
- ✓ Carte de membre en vente auprès de votre club local : 30\$ par année.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

FADOQ – Région Bas St-Laurent

Téléphone : 1-800-828-3344

Site web : www.fadogbsl.ca

Liste des clubs FADOQ au Témiscouata

Rivière-Bleue Sully St-Eléuthère

Téléphone : 418-893-2111

1-800-828-3344

5.2. Activités de formation

5.2.1. Université du KRTB (troisième âge) et Université de Sherbrooke

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'université du 3^e âge, offert en région par la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, propose des conférences de qualité qui répondent aux besoins et intérêts des étudiants et étudiantes aînés.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Se présenter à une séance d'information qui se tient à Rivière-du-Loup en septembre au Musée du Bas St-Laurent.
- ✓ Deux périodes d'inscription par année sont prévues, soient en septembre et en janvier.
- ✓ Cinq (5) conférences par session sont offertes.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Carte d'étudiant : 5\$/année.
- ✓ Coût d'inscription/session : environ 45\$.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Personnes ressources

Téléphone : 418-898-2706 (M. Jean-Claude Ouellet)

Téléphone : 418-867-1066 (Mme Andrée Dubé)

5.2.2. Association des aînées et aînés de l'Université du Québec à Rimouski

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'Association propose des activités de formation et d'information pour les personnes de 50 ans et plus. Les thèmes peuvent varier autour des sujets tels : les langues, la culture, les loisirs et l'informatique etc.
- ✓ La majorité des conférences se donnent à Rimouski.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec l'Association pour plus de précisions.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Frais de cours : variable selon le type et la durée du cours.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Association des aînées et aînés de l'UQAR

Téléphone : 1-800-511-3382 poste : 1857

Site Web : adauqar.uqar.ca

5.3. Viactive de groupe

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce programme d'activités physiques de faible intensité, pratiquées en groupe, s'adresse aux personnes désireuses de conserver la forme physique ou de l'améliorer, si possible.
- ✓ Les activités sont dirigées par des animateurs bénévoles et formés.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec le groupe le plus près ou avec l'agente de promotion de la santé du *Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent* (volet CLSC).

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent

Agente de promotion de la Santé au CISSS

Téléphone : 418-853-2572 poste : 13204

Liste des groupes locaux :

Auberge Rose de la Rivière	418-494-0629
Club de santé des 50 ans et plus de Squatec	418-855-2483
Club de santé des 50 ans et plus, Trinité-des-Monts	418-779-2058
Club santé Cabano	418-854-3548
Club santé de St-Louis	418-854-3027
Club santé Dégelis	418-853-9123
Club Viactive de Lac-des-Aigles	418-499-5512
Club Viactive Esprit-Saint	418-779-2566
Club vie en santé de Biencourt	418-499-5512
La maison du Lac, Témiscouata-sur-le-Lac	418-899-6352
Local des 50 ans et plus, St-Marc-du-Lac-Long	418-893-2581
Manoir Alphonse Beaulieu, Rivière-Bleue	418-893-5131
Manoir de l'Érable argenté	418-854-0000
Manoir Rose-Marquis	418-853-5013
Marie Briand, Rivière-Bleue	418-893-1781
Oasis des aînés de St-Eusèbe	418-899-1661
OMH Cabano	418-551-3388
OMH Dégelis	418-494-0513
R.I. Biencourt	418-499-2160
R.I. Sully	418-893-5000
Résidence A Parent	418-854-9113
Résidence C. V. Lavoie, Squatec	418-855-2828
Résidence Pohénégamook	418-859-3079
Résidence Saint-Vallier Pohénégamook	581-421-0532
Ressources familiale Rivière-Bleue	418-899-1206
Source d'espoir	418-854-0009
Villa St-Honoré	418-497-2655
Villa Témiscouata	418-899-1206

6. SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

6.1. Ligne Aide Abus Aînés

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ligne d'écoute téléphonique provinciale et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les personnes âgées.
- ✓ Cette ligne n'est pas un service d'urgence. Les appels en situation d'urgence doivent être référés au 911.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Toute personne ayant un questionnement ou une préoccupation en lien avec la problématique.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit et confidentiel.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Aide Abus Aînés

Téléphone : 1-888-489-2287 (Tous les jours entre 8h et 20h)

Site internet : www.aideabusaines.ca

6.2. Système de surveillance

6.2.1. Appareil de sécurité MAESTRO et Messenger

NATURE DU SERVICE

- ✓ Appareil d'urgence relié à la ligne téléphonique programmé avec numéro de téléphone de personnes situées à proximité (parents, voisins...).
- ✓ Bracelet ou médaillon que la personne porte sur elle : en cas de besoin urgent, la personne appuie sur le bouton du bracelet ou du médaillon et le téléphone fait la chaîne des appels préprogrammés.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être âgé de plus de 65 ans. ou avoir une perte d'autonomie significative.
- ✓ Communiquer, selon votre lieu géographique, avec le Centre d'action bénévole Région Témis ou l'organisme Action 3^e Âge du Transcontinental.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Coût minime de location : environ 12\$/mois.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

Action 3^e Âge du Transcontinental

Téléphone : 418-863-7867

6.2.2. Appareil Philips Lifeline

NATURE DU SERVICE

- ✓ Service de télésurveillance 24 heures sur 24 comprenant un bouton d'aide personnel (bracelet ou pendentif) qui permet à la personne abonnée à ce service d'établir une communication avec la compagnie.
- ✓ S'il n'y a pas de réponse de la part de l'abonné, un des parrains ou personnes-ressources est contacté par la compagnie.
- ✓ Un service supplémentaire peut être installé pour la détection des chutes. Le système communique avec le service même si la personne n'a pu appuyer sur le bouton.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec Lifeline.
- ✓ Signer un contrat.
- ✓ Identifier des personnes-ressources.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Contacter le fournisseur du service Lifeline.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Philips Lifeline

Téléphone : 1-866-681-7925

Site Web : lifeline.ca

6.2.3. Programme PAIR

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le programme d'assistance individuelle aux personnes vivant seules ayant besoin de se sentir en sécurité est un système téléphonique informatisé qui permet à une personne de recevoir un appel du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.
- ✓ Le fait de répondre indique que tout va bien.
- ✓ Après le 3^e appel sans réponse, une personne identifiée ou un policier se rend au domicile pour vérification.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Toute personne vivant seule ayant besoin de se sentir en sécurité.
- ✓ Communiquer avec le Centre d'action bénévole Région Témis pour s'inscrire.
- ✓ Il est de la responsabilité de la personne d'informer l'organisation de son absence.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Service gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

6.2.4. Programme MedicAlert Sécu-Retour

NATURE DU SERVICE

- ✓ Programme d'errance pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer offert par la Société Alzheimer du Canada en partenariat avec la Fondation canadienne MedicAlert.
- ✓ Le programme MedicAlert Sécu-Retour aide les intervenants d'urgence à retrouver la personne égarée et à la ramener en toute sécurité à la maison en leur fournissant la description physique du membre au programme, les renseignements médicaux importants le concernant et les coordonnées des personnes-ressources

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Contacter le programme MedicAlert Secu-Retour pour vous inscrire ou inscrire un de vos proches, un formulaire est à compléter.

ASPECT FINANCIER

- ✓ L'adhésion à la protection MedicAlert coûte 60\$ annuellement. L'adhésion offre aux membres : bracelet d'identité, profil médical électronique en ligne avec mise à jour illimitée, ligne d'urgence 24/7, communication d'une notification à la famille/personne ressource en cas d'urgence aussitôt après l'appel d'urgence, suivi immédiat auprès de l'aidant, une carte pour porte-monnaie précisant l'état médical et les coordonnées des personnes-ressources d'urgence.

ORGANISME RESPONSABLE

Programme MedicAlert Secu-Retour

Téléphone : 1-855-581-3794

Site web : alzheimer.ca

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent (Pour aide à compléter le formulaire)

Téléphone : 418-562-2144

1-877-446-2144

7. SOUTIEN À DOMICILE

7.1. Services de soutien à domicile par le Centre intégré de santé et services sociaux du Bas St-Laurent (CISSS)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le soutien à domicile comprend des services de soins infirmiers et médicaux, d'assistance personnelle, d'interventions sociales, de réadaptation, de centre de jour, de répit dépannage, de présence/surveillance, de convalescence et de support technique. Ces services se donnent en partenariat avec les différentes ressources publiques et communautaires. L'objectif est de favoriser le maintien à domicile de la personne, et ce, le plus longtemps possible.

PROCÉDURES (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Communiquer avec le CISSS du Bas St-Laurent.
- ✓ La demande peut être faite par la personne elle-même, par l'un de ses proches ou par son médecin.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

CISSS du Bas St-Laurent/Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

7.2. Services d'aide à domicile par le Centre d'action bénévole Région Témis

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce service permet d'obtenir des services d'entretien ménager dit léger qui comprend l'entretien général du lieu d'habitation principal (balayage, époussetage), le nettoyage des équipements d'usage quotidien (réfrigérateur, baignoire, lavabo, garde-manger), l'entretien des vêtements et la préparation de repas. De plus, il permet d'obtenir aussi le service d'une personne qui effectuera les achats requis pour l'alimentation et différentes petites courses susceptibles d'améliorer la qualité de vie.
- ✓ L'entretien ménager dit lourd comprend le grand ménage (lavage des murs, plafonds, tapis, etc.).

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être âgé de plus de 65 ans.
- ✓ Pour les moins de 65 ans une référence du CLSC est nécessaire.
- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec le Centre d'action bénévole Région Témis.
- ✓ Le service doit exiger un minimum de 2 heures/présence.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est offert à un coût abordable.
- ✓ La tarification sera établie en fonction du programme d'exonération financière par la Régie de l'assurance maladie du Québec (voir le point 8.3.4). La personne ayant une indemnité pour les services d'aide domestique en vertu d'un régime public (CSST, SAAQ et Anciens Combattants) paie selon les normes du régime auquel elle est assujettie.
- ✓ Si la personne est âgée de plus de 70 ans, elle est éligible au crédit d'impôt du Québec pour le maintien à domicile des personnes âgées (*voir le point 8.3.1 du présent document*).

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

7.3. Services d'assistance personnelle par le Centre d'action bénévole Région Témis

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce service consiste à offrir des soins d'hygiène, habillage, assistance à l'alimentation, assistance à la mobilité, installation de bas médicaux, prise de tension, etc. Une préposée ayant les compétences et la formation pourra se rendre à domicile.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Une référence du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas St-Laurent est nécessaire pour installer ce service.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les coûts sont assumés par le CISSS du Bas St-Laurent.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de service sociaux(CISSS) du Bas St-Laurent (CLSC)

Téléphone : 418-899-2424

1 855 899-2424

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

8. SOUTIEN FINANCIER

Pour avoir droit à toute forme de soutien financier :

- **Du gouvernement fédéral** : Montant en raison de l'âge, montant pour époux ou conjoint de fait, montant pour revenu de pension, montant pour personne handicapée, fractionnement des revenus de retraite, crédit pour TPS, montant pour le transport en commun et surtout au Supplément du revenu garanti.
- **Du gouvernement provincial** : Montant en raison de l'âge, montant pour personne vivant seule, crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne aînée, revenus de retraite transférés par un des conjoints, crédits pour frais médicaux, montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, crédit d'impôt pour frais reliés à des soins médicaux non dispensés dans la région, crédits transférés d'un conjoint à l'autre, crédit d'impôt pour solidarité et surtout le Programme Allocation-logement.

Il est primordial et obligatoire d'avoir rempli ses formulaires d'impôt.

Ne pas se conformer à cette exigence peut vous priver d'une aide financière susceptible d'améliorer votre qualité de vie.

8.1. Aide aux formulaires d'impôt

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le Centre d'action bénévole Région Témis peut vous offrir une assistance pour compléter vos déclarations de revenus simple.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Vous êtes admissible si votre revenu est inférieur à ce qui suit :
 - Vous êtes une personne seule 25 000 \$
 - Vous êtes un couple 30 000 \$
 - Additionnez pour chaque enfant à charge 2 000 \$ (supplémentaire au revenu)
 - Vous êtes un adulte avec un enfant 30 000 \$
 - Additionnez pour chaque enfant à charge 2 000 \$ (supplémentaire au revenu)
 - Les revenus de placement, tels que les intérêts et les dividendes, ne doivent pas dépasser 1 000 \$ dans tous les cas.
 - Les déclaration de revenus pour les personnes décédées, subissant une faillite, ayant un gain ou une perte en capital, ayant un revenu de travail indépendant ou de location ou ayant des dépenses d'emploi ne sont pas admissibles.
- ✓ Communiquer avec le Centre d'action bénévole Région Témis.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Contribution modique (photocopies, etc.)

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

8.2. Gouvernement fédéral

8.2.1. Allocation d'ancien combattant

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'Allocation d'ancien combattant est une prestation mensuelle offerte aux Anciens Combattants à faible revenu qui donne accès à d'autres programmes et avantages tels que les avantages de soins de santé, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, etc.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour présenter une demande, faire parvenir un formulaire au bureau des anciens combattants de votre région.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le montant de l'allocation est révisé aux 3 mois en fonction de l'indice des prix à la consommation.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ministère des Anciens Combattants

Téléphone: 1-866-522-2022 (français)

Site Internet : veterans.gc.ca

8.2.2. Pension de la sécurité de la vieillesse - Supplément de revenu garanti - Allocation et Allocation au survivant

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le programme de la Sécurité de la vieillesse comprend les prestations suivantes : Pension de la sécurité de la vieillesse (SV), **Supplément de revenu garanti (SRG)**, **Allocation au conjoint (ALC)** et **Allocation au survivant (ALCS)**.
- ✓ À 65 ans, les deux allocations seront converties en une pension de la Sécurité de la vieillesse.

PROCÉDURES (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour obtenir la **Pension de la sécurité de la vieillesse (SV)**, la personne doit:
 - être âgée de 65 ans et plus.
 - vivre au Canada.
 - être citoyen canadien ou un résident autorisé au moment où la pension est approuvée et avoir vécu au Canada au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans.
 - faire la demande au Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada.

- ✓ Pour obtenir le **Supplément de revenu garanti (SRG)** :
 - Avoir droit à une pension de la sécurité de la vieillesse (PSV).
 - Le revenu annuel du demandeur ou, dans le cas d'un couple, les revenus combinés du demandeur et de son époux ou conjoint de fait ne peuvent pas dépasser la limite établie.
 - Il faut en faire la demande une première fois.
- ✓ Pour obtenir l'**Allocation au conjoint (ALC)** :
 - Être une personne âgée de 60 à 64 ans, à faible revenu, dont l'époux ou le conjoint de fait reçoit la pension de la sécurité de la vieillesse et a droit au Supplément de revenu garanti.
 - Avoir résidé au Canada pendant au moins 10 ans après l'âge de 18 ans.
 - Être citoyen canadien ou résident autorisé au Canada le jour précédant l'approbation de la demande.
 - Son revenu annuel combiné à celui du pensionné ne peut pas dépasser le plafond établi pour l'année en cours.
- ✓ Pour obtenir l'**Allocation au survivant (ALCS)** :
 - Être une personne âgée de 60 à 64 ans, à faible revenu dont l'époux ou le conjoint de fait est décédé.
 - Avoir résidé au Canada pendant au moins 10 ans après l'âge de 18 ans.
 - Être citoyen canadien ou résident autorisé au Canada le jour précédant l'approbation de la demande.
- ✓ La plupart des bénéficiaires du **SRG** et de l'**ALC** et de l'**ALCS** peuvent renouveler automatiquement leurs prestations en produisant une déclaration de revenus. Cependant, si vous recevez un formulaire de renouvellement, vous devez le remplir et le retourner le plus tôt possible.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le montant de la pension et du supplément sont calculés selon votre situation.
- ✓ Toutes les prestations sont rajustées en janvier, avril, juillet et octobre pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) ET INFORMATIONS

Service Canada

Téléphone : 1-800-277-9915

1-800-225-4786 (Personne malentendantes)

Site Web : servicecanada.gc.ca

Information complémentaire : Avoir votre numéro d'assurance sociale à la portée de la main ainsi que les documents suivants : certificat de naissance, certificat de mariage ou déclaration solennelle pour les couples vivant en union de fait (de même sexe ou de sexe opposé) depuis au moins un an.

8.2.3. Crédits d'impôt (Fédéral)

Le texte qui suit se veut d'abord un rappel très général des bénéfices possibles, ils ne sont pas tous énumérés.

Le statut d'aîné ou de retraité donne droit à certains crédits :

- **À titre personnel** : âge, revenu de pension, personne handicapée.
- **À titre de prestataire de service** : soutien à une personne handicapée, montant pour aidant naturel, pour époux ou conjoint de fait.
- **À titre de consommateur** : remboursement de la TPS, frais médicaux, dons, frais financiers, contribution politique.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour obtenir les crédits auxquels vous avez droit, il faut produire une déclaration de revenus.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les bénéfices économiques sont toujours en fonction des différents revenus déclarés.
- ✓ Le fait de ne pas produire sa déclaration de revenus empêche d'obtenir des crédits d'impôt remboursables.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Agence du revenu du Canada

Téléphone : 1-800-959-7383

Site web : cra-arc.gc.ca

8.3. Gouvernement Provincial

8.3.1. Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées (70 ans et plus)

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce crédit d'impôt remboursable est basé sur des dépenses payées pour obtenir des services admissibles de maintien à domicile.
- ✓ Les services admissibles sont divisés en deux catégories :
 - **Les services d'aide à la personne**, liés à son bien-être (ex. : soins infirmiers, soins d'hygiène, services de préparation de repas, etc.).
 - **Les services d'entretien** et d'approvisionnement, liés plutôt au maintien du domicile de la personne (y compris le terrain) et de son contenu (ex. : entretien ménager, entretien des vêtements et du linge de maison, entretien mineur à l'extérieur, etc.).
 - Le crédit d'impôt tient compte du lieu d'hébergement : résidence privée avec services, immeuble de logements, immeuble en copropriété (condominium) ou votre maison.

Note : Ces services doivent être rendus par une entreprise (ex. : un travailleur autonome, un organisme coopératif ou une entreprise d'économie sociale) ou par une personne que vous employez et qui vous remet une facture.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être âgé d'au moins 70 ans et être résident du Québec au 31 décembre de l'année où les services qui donnent droit au crédit d'impôt ont été reçus.
- ✓ Si l'âge de 70 ans est atteint en cours d'année, seules les dépenses engagées pour des services reçus à partir du jour de votre 70^e anniversaire donneront droit au crédit d'impôt.
- ✓ Payer soi-même les dépenses.

ASPECT FINANCIER (À TITRE INDICATIF)

- ✓ Pour l'année fiscale 2015, le crédit d'impôt est égal à 33% des dépenses admissibles, celles-ci ne pouvant pas dépasser 19 500\$ par année pour une personne autonome et 25 500\$ pour une personne non autonome. Ainsi, le crédit ne peut pas dépasser 6 435\$ pour une personne autonome et 8 435\$ pour une personne non autonome.
- ✓ Dans les cas de conjoints au 31 décembre qui ont tous deux droit au crédit, le plafond applicable aux dépenses admissibles du couple correspond au total des plafonds applicables à l'un et à l'autre des conjoints.
- ✓ Le crédit d'impôt auquel une personne autonome habitant seule ou avec une personne âgée de moins de 70 ans a droit est réduit de 3% de la portion du revenu familial annuel qui dépasse 55 905\$. Le revenu familial correspond au revenu de la personne auquel s'ajoute, s'il y a lieu, le revenu de son conjoint au 31 décembre.
- ✓ Lorsque le crédit d'impôt est déterminé à l'égard d'un couple dont les deux membres sont âgés d'au moins 70 ans et que l'un d'eux est reconnu comme non autonome, la réduction en fonction du revenu familial ne s'applique pas.
- ✓ Hausse graduelle du taux du crédit d'impôt : à compter de l'année d'imposition 2013, le taux du crédit d'impôt sera augmenté de 1 point de pourcentage chaque année, jusqu'à ce que le crédit soit égal en 2017 à 35% des dépenses admissibles.
- ✓ Le remboursement du crédit peut être obtenu de deux façons :
 - Par le retour d'impôt selon la déclaration de revenus de l'année concernée.
 - Par des versements anticipés mensuels (si le montant des dépenses admissibles est important et que vous ne souhaitez pas attendre la production de votre rapport d'impôt) : cette méthode oblige l'envoi de deux formulaires particuliers à Revenu Québec (TPZ – 1029.MD.7.P) et (TPZ-1029.MD.8) qui confirment l'inscription de la personne. Le montant accordé est déposé dans son compte bancaire avant le 1^{er} de chaque mois.
- ✓ Il est important de conserver factures et contrats pour les services payés durant l'année et qui donnent droit au crédit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Service Québec – Région Bas St-Laurent

Téléphone : 1-877-644-4545

1-800-361-9596 (personnes malentendantes)

Site Web : gouv.qc.ca

Information complémentaire : Pour se procurer les formulaires, s'adresser à votre intervenant du CLSC ou accéder au site internet.

8.3.2. Ententes internationales de sécurité sociale

NATURE DU SERVICE

- ✓ Les ententes internationales de sécurité sociale coordonnent les programmes du Régime des rentes du Québec avec les programmes de sécurité sociale d'autres pays ayant signé les accords.
- ✓ Ils permettent de compter les périodes de résidence ou les périodes de cotisation dans l'autre pays comme des périodes de résidence au Québec aux fins de l'admissibilité aux prestations du Régime des rentes du Québec.
- ✓ Le gouvernement du Québec a conclu des ententes de sécurité sociale avec 32 pays, ce qui permet à des travailleurs d'obtenir un certificat d'assujettissement pour le travail à l'étranger et d'ainsi recevoir une pension d'un pays étranger.
- ✓ Le travailleur qui quitte le Québec pour une autre province ou territoire canadien conserve la pleine valeur de sa participation au Régime de rentes du Québec.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ S'adresser au Bureau des ententes de sécurité sociale (BESS) de Retraite Québec.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Variable selon chaque cas individuel.

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) ET INFORMATIONS

Retraite Québec : Bureau des ententes de sécurité sociale

Téléphone : 1-800-565-7878 poste 7801

Site Web: rrq.gouv.qc.ca

8.3.3. Régime des rentes du Québec

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le régime des rentes du Québec (RRQ) couvre les trois situations suivantes : la retraite, l'invalidité et le décès.
 - **La rente de retraite** est une prestation mensuelle imposable. Les prestations sont indexées au coût de la vie au début de chaque année.
 - **La rente d'invalidité** est une rente mensuelle pour le travailleur âgé de moins de 65 ans reconnu invalide par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
 - **La prestation de décès** est un montant forfaitaire payable aux héritiers de la personne décédée, ou encore à la personne ou à l'organisme de charité qui a payé les frais funéraires.
- ✓ Cette prestation est payable **seulement si** la personne décédée avait suffisamment cotisé au Régime de rentes du Québec.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Pour obtenir la **rente de retraite**, il faut :
 - Se situer dans l'un des groupes d'âges suivants : avoir entre 60 et 64 ans, avoir 65 ans ou avoir plus de 65 ans.
 - Avoir cotisé par des gains de travail au régime pendant au moins un an.

- ✓ Pour recevoir la rente de retraite à l'âge de 60 à 64 ans il faut :
 - En faire la demande.
 - Avoir cotisé au Régime des rentes du Québec (RRQ) pendant au moins une année.
 - Il n'est pas nécessaire d'avoir cessé de travailler pour demander une rente de retraite.
 - Ne pas recevoir une pleine indemnité de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.
 - Ne pas avoir droit à une indemnité de la Société de l'assurance automobile du Québec et être reconnu invalide par la RRQ pour le même incident.
- ✓ Pour recevoir la **rente d'invalidité**, il faut :
 - Remplir le formulaire de demande de prestations d'invalidité, joindre le rapport médical rempli par le médecin et retourner le tout à la Régie des rentes du Québec.
- ✓ Pour recevoir la **prestation de décès**, il faut :
 - En faire la demande en utilisant le service en ligne, ou remplir le formulaire prescrit et le faire parvenir Retraite Québec, c.p. 5200, Québec (Québec) G1K 7S9.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le montant de la rente du Québec est calculé au moment de la prise de la retraite à partir de la moyenne des revenus mensuels de la période de cotisation, qui s'étend de 18 ans jusqu'au mois précédant le versement de cette rente. Par la suite, il pourra varier uniquement selon l'indexation annuelle des rentes. Pour le bénéficiaire d'une rente qui retourne au travail, l'ajustement annuel de la rente sera effectué en fonction des nouvelles cotisations versées.

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) ET INFORMATIONS

Retraite Québec

Téléphone : 1-800-463-5185

Site web : rrq.gouv.qc.ca

8.3.4. Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique permet aux personnes admissibles de bénéficier d'une réduction du tarif horaire demandé lorsqu'elles recourent à des services d'aide domestique fournis par une entreprise d'économie sociale en aide domestique reconnue par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux aux fins de l'application de ce programme.
- ✓ Les services couverts sont l'entretien ménager léger, l'entretien ménager lourd, l'entretien des vêtements, la préparation de repas sans diète et l'approvisionnement.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Avoir 65 ans et plus et résider au Québec conformément à la Loi sur l'assurance maladie.
- ✓ Être âgé de 18 à 64 ans, avoir besoin de services d'aide domestique et être référé par un Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas St-Laurent.
- ✓ Remplir les formulaires disponibles au Centre d'action bénévole Région Témis.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est offert à coût modique en fonction du revenu.

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) ET INFORMATIONS

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Téléphone : 1-800-561-9749

Contribution et aide financière : 1-800-820-8321

Service aux personnes malentendantes : 1-800-361-3939

Site web : ramq.gouv.qc.ca

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

8.4. Aide financière – Ligne de vie du Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ Une aide financière est accordée aux personnes atteintes de cancer pour l'achat de prothèses ou autres besoins selon certains critères.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être atteint de cancer.
- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec Ligne de Vie du Témiscouata.
- ✓ Présenter la facture ou documents originaux.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Aide financière accordée, voir avec l'organisme responsable.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

9. SUPPORT TECHNIQUE

9.1. Prêt d'équipement par Ligne de vie du Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ Pour des personnes atteintes d'un cancer, l'organisme assure un prêt d'équipements : lit électrique, table de lit d'hôpital, chaise d'aisance, déambulateur, fauteuil lève-patient et livres.
- ✓ Ligne de vie possède également son propre service de prothèses capillaires.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être atteint de cancer.
- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec la personne responsable ou la secrétaire de **Ligne de vie du Témiscouata** entre autre pour prendre rendez-vous pour un essayage de prothèse capillaire.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site Web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

9.2. Prêt d'équipement par l'Association du cancer de l'Est du Québec

NATURE DU SERVICE

- ✓ Prêt de prothèses mammaires, capillaires, foulards, turbans pour les personnes atteintes d'un cancer.

PROCÉDURE (DÉMARCHES ET CONDITIONS)

- ✓ Communiquer avec l'Association du cancer de l'Est du Québec.
- ✓ Prendre rendez-vous avant de se rendre à l'Hôtellerie Omer Brazeau pour l'essayage (151, rue St-Louis, Rimouski).
- ✓ La personne peut aussi commander sur le site internet de l'Association.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

- ✓ Association du cancer de l'Est du Québec

Téléphone : 1-800-463-0806

Site web : aceq.org

9.3. Prêt d'équipement par la Société canadienne du cancer

9.3.1. Aide matérielle pour les personnes atteintes d'un cancer

NATURE DU SERVICE

- ✓ Pour les personnes ayant subi une intervention chirurgicale ou un traitement relié au cancer, le matériel suivant est disponible gratuitement sous certaines conditions : sacs pour stomie temporaire, pansements, certains sacs à gavage et tubulures, compresses à trachéotomie, coussinets, piqués pour incontinence, filtres pour laryngectomisés, les piles nécessaires au fonctionnement de certains types d'appareils. Un prêt pour des prothèses mammaires temporaires, des prothèses capillaires, foulards et turbans est également disponible.

PROCÉDURE (DÉMARCHES ET CONDITIONS)

- ✓ Remplir le formulaire «Demande de matériel médical et autre matériel» disponible sur le site internet de la Société canadienne du cancer. Le faire remplir et signer par le médecin traitant ou un autre professionnel de la santé.
- ✓ Seules les personnes qui vivent à domicile y ont accès.
- ✓ Pour renouveler la commande, un autre formulaire doit être rempli.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit selon les critères d'admissibilité pour l'aide financière accordée aux personnes atteintes d'un cancer.

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) ET INFORMATIONS

Bureau provincial de la Société canadienne du cancer

Téléphone : 514-255-5151 poste 6004

Courriel : aidematerielle@quebec.cancer.ca

Site web : cancer.ca

Bureau régional de la Société canadienne du cancer (Bas St-Laurent)

Téléphone : 1-888-823-5116

9.4. Comptoir vestimentaire

NATURE DU SERVICE

- ✓ Certains organismes offrent le service d'achat de vêtements à un prix très avantageux dans quelques municipalités.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Le citoyen se présente au lieu de son choix ou communique avec la personne responsable de l'organisme choisi.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Les prix sont variés.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Comptoir de linge Le Partage

Adresse : 25, de la Fabrique, Rivière-Bleue

Téléphone : 418-893-2233

Comptoir de linge communautaire de Dégelis

Adresse : 465-B, avenue Principale, Dégelis

Téléphone : 418-853-2975

Comptoir La Boutonnière

Adresse : 41-A, chemin Principal, Saint-Juste-du-Lac

Téléphone : 418-899-0492

Comptoir à linge de St-Marc-du-Lac-Long

Adresse : 12, rue de l'Église, Saint-Marc-du-Lac-Long

Téléphone : 418-893-2643

Poste : 232

La Braderie / Acti-Familles

Adresse : 474, rue des Étudiants, Pohénégamook

Téléphone : 418-893-5389

Maison de la famille du Témiscouata

Adresse : 2, rue Principale Est, Biencourt

Téléphone : 418-499-2633

Re-Source Familles

Adresse : 95, rue Principale, Saint-Honoré

Téléphone : 418-497-1515

10. TRANSPORT

10.1. Centre d'action bénévole Région Témis

10.1.1. Accompagnement-transport médical et social

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'accompagnement transport médical et social est effectué par des bénévoles accrédités. Ce service est disponible dans le cadre de consultations professionnelles, telles les visites chez le médecin, le dentiste, le psychologue ainsi qu'au Centre intégré de santé et des services sociaux. Ce service est offert du lundi au vendredi selon la disponibilité des bénévoles.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Faire la demande 48 heures avant le déplacement.
- ✓ Demeurer à domicile.
- ✓ Avoir des limitations, soit physiques ou cognitives, qui restreignent votre autonomie.
- ✓ Ne pas avoir de personne disponible dans votre entourage.
- ✓ Pouvoir effectuer seulE vos transferts.
- ✓ Ne pas nécessiter de soins médicaux et d'hygiène lors de l'accompagnement.

POUR LES JEUNES ENFANTS

- ✓ Vivre dans un milieu avec des difficultés sociales.
- ✓ Être référé par un établissement de santé.
- ✓ Ne pas avoir de milieu familial qui peut répondre au besoin d'accompagnement de manière temporaire ou permanente.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Pour la clientèle de 65 ans et plus, le coût par kilomètre parcouru est celui prévu à la politique du comité bénévole de la municipalité concernée. Cela signifie donc que le service n'est pas complètement gratuit.
- ✓ Pour la clientèle de 64 ans et moins, le coût est assumé par un organisme agent payeur
- ✓ Pour les jeunes enfants, le coût est assumé par le Centre intégré de santé et de service sociaux du Bas St-Laurent/Centre jeunesse.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

10.1.2. Accompagnement-soutien civique

NATURE DU SERVICE

- ✓ L'accompagnement-soutien civique est effectué par des bénévoles et permet à la personne de 65 ans et plus d'aller faire ses commissions à l'épicerie, à son institution financière ou autre endroit une (1) à deux (2) fois par mois. Ce service est offert SELON LA DISPONIBILITÉ DES BÉNÉVOLES.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Faire la demande 48 heures avant le déplacement.
- ✓ Demeurer à domicile.
- ✓ Avoir des limitations qui restreignent votre autonomie.
- ✓ Ne pas avoir de personne disponible dans votre entourage.
- ✓ Pouvoir effectuer seule vos transferts.
- ✓ Ne pas nécessiter de soins médicaux et d'hygiène lors de l'accompagnement.

ASPECT FINANCIER

- ✓ La personne paie au complet le coût du transport.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

10.2. Ligne de vie du Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ Un bénévole de l'organisme conduit et accompagne la personne à ses traitements de chimiothérapie ou autres traitements sur demande.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être atteint de cancer et sans soutien de son entourage.
- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec la personne responsable de *Ligne de vie du Témiscouata* ou la secrétaire.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Selon tarification établie pour l'accompagnement transport (aide financière disponible)

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site Web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

10.3. Aide financière au transport – Société canadienne du cancer

NATURE DU SERVICE

- ✓ Service de remboursement de frais de transport lié aux traitements en lien avec le cancer. Ce service ne s'adresse qu'à la personne atteinte d'un cancer ayant un faible revenu.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Remplir le formulaire remis par la Société canadienne du cancer.
- ✓ Ne pas bénéficier d'un programme d'aide sociale.
- ✓ Communiquer avec la Société canadienne du cancer.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Une partie du coût du transport de la personne qui reçoit des traitements contre le cancer (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie) est remboursée. Pour les modalités, communiquer avec la Société canadienne du cancer.
- ✓ Quel que soit le mode de transport, les reçus originaux sont exigés.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Société canadienne du cancer

Téléphone : 1-888-939-3333

Site Web : cancer.ca

10.4. Aide pour services hors région

10.4.1. Programme d'aide financière au transport des usagers

NATURE DU SERVICE

- ✓ Déplacement à plus de 200 kilomètres
 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent offre une aide financière aux citoyens de la région qui doivent se déplacer à plus de 200 kilomètres (aller) de leur lieu de résidence pour obtenir des services non disponibles dans le Bas-Saint-Laurent.
 - L'aide comporte deux volets : transport et repas/hébergement.
 - Une aide est aussi versée à un accompagnateur si le médecin confirme l'obligation de sa présence.
- ✓ Clientèles particulières
 - Pour certaines clientèles (programme ministériel de transferts inter-établissements en radio-oncologie et les usagers qui reçoivent une transplantation de greffe ou un suivi), le remboursement des frais de séjour dans une maison d'hébergement ou une hôtellerie reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux est assuré.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être résident du Québec.
- ✓ Avoir obtenu une ordonnance médicale pour le service à obtenir.
- ✓ Se déplacer vers le centre de santé et de services sociaux le plus rapproché.
- ✓ Remplir le formulaire de réclamation disponible dans l'établissement de son milieu.
- ✓ Retourner à l'établissement de son milieu le formulaire signé par le médecin consulté, et ce, dans les 60 jours suivant le retour du déplacement.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Pour le transport, le demandeur reçoit un montant forfaitaire prédéterminé selon son lieu de départ et l'endroit où il reçoit les services s'il utilise son véhicule. s'il se déplace en transport en commun, il reçoit le remboursement de son billet et de celui de son accompagnateur, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives.
- ✓ Le demandeur reçoit une aide pour repas/hébergement selon l'éloignement et pour son accompagnateur, s'il y a lieu.

ORGANISMES RESPONSABLES ET INFORMATIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent – Guichet d'accès

Téléphone : 418-899-2424

1-855-899-2424

10.4.2. Soutien financier par Revenu Québec

NATURE DU SERVICE

- ✓ Ce programme fait partie de la liste des crédits d'impôt non remboursables.
- ✓ Il s'adresse aux personnes qui doivent se déplacer à plus de 250 kilomètres de leur domicile pour obtenir des soins médicaux.
- ✓ Il comprend deux volets : les frais de déplacement et du logement pour la personne soignée et son accompagnateur, si le médecin confirme la nécessité de sa présence, et les frais de déménagement, s'il y a lieu.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Remplir une déclaration de revenus et le formulaire approprié TP-752.0.13.1.
- ✓ Obtenir les services médicaux au Québec.
- ✓ Réclamer des frais raisonnables payés par la personne aidée, son conjoint ou son représentant légal.
- ✓ Annexer les reçus à l'appui des frais réclamés.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le crédit d'impôt peut varier selon l'année d'imposition.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Revenu Québec – Région Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 1-800-267-6299

Site Web : www.revenuquebec.ca

10.4.3. Soutien financier par Ligne de vie du Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ Déplacement à moins de 250 kilomètres
 - Une aide financière est accordée aux personnes atteintes d'un cancer et à revenu modeste pour les déplacements à moins de 250 kilomètres (aller) du lieu de résidence pour obtenir des traitements :
 - Frais de transport. - Hébergement.
 - Repas du soir. - Accompagnateur.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être atteint de cancer et avoir un revenu modeste.
- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec la personne responsable ou la secrétaire de *Ligne de vie du Témiscouata*.
- ✓ Présenter les pièces justificatives.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Transport : remboursement d'une partie des frais.
- ✓ Hébergement : allocation si hébergement requis pendant la période des traitements.
- ✓ Repas du soir : remboursement d'une partie des frais.
- ✓ Accompagnateur : des frais supplémentaires peuvent être ajoutés pour un accompagnateur, si besoin.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site Web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

10.5. Transport collectif

NATURE DU SERVICE

- ✓ Le transport en commun est assuré par « Transport collectif et adapté Roulami inc. » qui offre le service dans toutes les municipalités de la MRC de Témiscouata.
- ✓ Le transport est disponible du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h.
- ✓ Le transport est jumelé au transport adapté (minibus ou taxi) lorsque des places sont vacantes dans différents trajets.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Disposer d'une carte de membre payable une fois l'an à partir de la deuxième année.
- ✓ Réserver son transport 24 heures à l'avance en communiquant avec le **Transport collectif et adapté Roulami inc.**, il faut faire la demande avant 14h00.
- ✓ Les heures de réservation sont de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.
- ✓ Pour un transport le lundi, il faut faire la demande avant 14h00 le vendredi.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Carte de membre : 5 \$/année à partir de la deuxième année.
- ✓ Déplacement : 3,50 \$/billet simple, sans égard à la distance.
- ✓ 3,75 \$/billet si payé en argent

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Transport collectif et adapté Roulami inc.

Téléphone : 418-899-2189

1-800-350-2189

10.6. Transport adapté

NATURE DU SERVICE

- ✓ Transport en commun adapté aux besoins des personnes handicapées.
- ✓ Le service s'effectue de porte à porte (outil pour favoriser l'intégration sociale de la personne handicapée ainsi que son épanouissement dans son milieu).
- ✓ Le service est disponible du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ L'accompagnement est attribué par le comité d'admissibilité et il est toujours en fonction des limitations de la personne handicapée.
- ✓ La réservation doit être faite 24 h à l'avance au **Transport collectif et adapté Roulami inc.**, il faut faire la demande avant 14h00.
- ✓ Pour un transport le lundi, il faut faire la demande avant 14h00 le vendredi.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Déplacement intra municipal : 1,75 \$/billet simple.
- ✓ Déplacement inter municipalités :
 - Moins de 20 kilomètres : 2,75 \$/billet simple.
 - Plus de 20 kilomètres : 3,50 \$/billet simple.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Transport collectif et adapté Roulami inc.

Téléphone : 418-899-2189

1-800-350-2189

11. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

11.1. Visite ou appel amical

11.1.1. Centre d'action bénévole Région Témis

NATURE DU SERVICE

- ✓ Visite offerte à domicile par un bénévole aux personnes vivant seules afin de briser l'isolement, créer des liens d'amitié et offrir une présence réconfortante.
- ✓ Ces visites sont effectuées à partir d'une volonté réciproque et selon les goûts et intérêts communs, et non sur une base professionnelle.
- ✓ Le service est offert en autant que des bénévoles soient disponibles.
- ✓ Des appels téléphoniques peuvent aussi être réalisés pour contrer la solitude. Ce service permet à la personne âgée d'échanger avec une personne de l'extérieur et d'établir un lien d'amitié.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être une personne en perte d'autonomie.
- ✓ Résider dans une des municipalités de la MRC de Témiscouata, de même que Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Guy.
- ✓ Communiquer avec le Centre d'action bénévole Région Témis.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

11.1.2. Ligne de vie du Témiscouata

NATURE DU SERVICE

- ✓ Un bénévole de l'organisme assure une présence auprès de la personne atteinte d'un cancer et de ses proches qui en font la demande.
- ✓ Cette forme d'accompagnement est offerte à domicile, dans les centres d'hébergement et au Centre Hospitalier.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ Être en soins palliatifs pré ou terminal.
- ✓ Communiquer avec Ligne de vie du Témiscouata.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Le service est gratuit.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Ligne de vie du Témiscouata

Téléphone : 418-854-3211

Site Web : www.lignedevietemiscouata.com

Courriel : ldvgerian@hotmail.com

ldvnathalie@hotmail.com

11.2. Activités de groupe

NATURE DU SERVICE

- ✓ Dans plusieurs municipalités, différentes activités communautaires sont offertes telles que repas communautaires, café-rencontres afin de favoriser la vie sociale et les échanges. Ces activités sont pilotées par les comités locaux en lien constant avec le Centre d'action bénévole Région Témis.

PROCÉDURE (CONDITIONS ET DÉMARCHES)

- ✓ La personne communique avec le Centre d'action bénévole Région Témis pour connaître les coordonnées du comité local.

ASPECT FINANCIER

- ✓ Des frais sont exigés selon la nature de l'activité communautaire.

ORGANISME RESPONSABLE ET INFORMATIONS

Centre d'action bénévole Région Témis

Téléphone : 418-853-2546

Les droits des usagers et le service des plaintes

(Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent (CISSS du Bas St-Laurent))

Tout usager ou son représentant légal qui est insatisfait des services obtenus ou présumés peut déposer une plainte.

La plainte, orale ou écrite, est adressée au commissaire aux plaintes et à la qualité des services et peut porter sur les droits suivants :

- ✓ Le droit à l'information sur les services qui existent, sur l'endroit où vous pouvez les obtenir et sur la façon d'y avoir accès. sur votre état de santé et de bien-être, sur les solutions possibles ainsi que sur les risques et les conséquences généralement associés à ces solutions.
- ✓ Le droit à des services adéquats sur les plans humain, scientifique et social offerts avec continuité et de façon personnalisée et sécuritaire.
- ✓ Le droit de choisir le professionnel ou l'établissement qui vous dispensera ces services.
- ✓ Le droit de donner ou de refuser votre consentement à des soins.
- ✓ Le droit de recevoir des soins en cas d'urgence.
- ✓ Le droit de participer aux décisions qui concernent votre état de santé et de bien-être.
- ✓ Le droit à des services en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise, dans la mesure où le prévoit le programme d'accès à ces services élaboré dans la région.
- ✓ Le droit d'être accompagné et assisté lorsque vous désirez obtenir un service ou des informations.
- ✓ Le droit d'exercer un recours lorsqu'une faute a été commise à votre endroit.

La commissaire aux plaintes et à la qualité des services, Mme Stéphanie Bush, et les commissaires adjoints, Mmes Hélène Béland et Manon Gariépy ainsi que MM Jacques Deschênes, Marc Doucet et Éric Parent, relèvent directement du conseil d'administration du CISSS du Bas St-Laurent.

Afin de faciliter l'accès à la commissaire aux plaintes et à la qualité des services ainsi qu'aux commissaires adjoints, un seul numéro de téléphone (**1-844-255-7568**) et une seule adresse courriel (**plaintes.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca**) sont disponibles pour les joindre.

Toutes les demandes seront reçues et traitées selon un processus défini pour ensuite être redirigées à la commissaire aux plaintes ou au commissaire adjoint responsable du secteur concerné.

Si votre démarche ne vous donne pas satisfaction et si elle ne respecte pas le délai prévu, vous pouvez vous adresser au Protecteur du citoyen pour un dernier recours (téléphone : 1 800 463-5070).

Tout au long de la démarche, vous pouvez obtenir de l'aide en vous adressant :

- 1^o) Au comité des usagers du CISSS du Bas St-Laurent. Le service a pour mission de vous assister dans vos démarches. La répondante du comité des usagers, madame Josée Fortin, peut être rejointe au 418-724-3000 poste 8005.
- 2^o) Au Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) du Bas-Saint-Laurent. Les services sont gratuits et confidentiels (téléphone : 1-877-767-2227 ou 418-724-6501).